



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU MARDI 3 JUIN 2025, A 19H30

PRESIDENCE	M. Adrian Etter, Président
CONSEIL GENERAL	40 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mmes Florence Carrea Bassin, Laurence Ramuz, Caroline de Buman, Sheila Jacolet et Isabelle Comment Gauderon ainsi que MM. Jean-Claude Schneuwly et René Thomet
ABSENTS	Mme Olimpia Mamula Steiner et MM. Rigobert Hervais Kamdem et Maxime Vorlet
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 disponible sur le site internet www.villars-sur-glane.ch
2. Comptes 2024
Présentation générale des comptes de résultats et des investissements
Rapport de la Commission financière
Examen des comptes de résultats et des investissements
Vote final
3. Rapport de gestion 2024
4. Message relatif au crédit d'investissement relatif aux améliorations de l'espace public de la partie sud du centre sportif du Plat
5. Message relatif aux études pour la reconstruction de la cabane du Plat
6. Message relatif au crédit d'investissement relatif au réaménagement de la liaison cyclable Villars-Vert - Guintzet

7. Postulat N° 037 déposé par Mme Katharina Buchs (PS) concernant la mise en œuvre d'un concept inclusion
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)
8. Postulat N° 038 déposé par Mme Katharina Buchs (PS) concernant l'utilisation du terrain synthétique de football
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)
9. Postulat N° 039 déposé Mmes Irene Bernhard et Pauline Waltman (PVL) concernant l'installation d'une barrière automatique à la déchetterie
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)
10. Election à la présidence et à la vice-présidence
11. Divers

M. Adrian Etter, Président. Il est 19h29 et je vous prie de prendre place. J'espère que cette minute nous permettra de terminer notre ordre du jour ce soir et que nous n'aurons pas besoin de revenir demain pour la séance de relevé. J'ouvre donc la séance. M. le Syndic, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues, Mme et M. les représentants de la presse et membres du public présents, j'ai le plaisir d'ouvrir la séance de notre Conseil général en vous souhaitant à toutes et tous la bienvenue.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du 23 mai 2025, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

J'invite les scrutatrices et scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Sont excusés, pour ce soir, les personnes suivantes :

- Mmes Florence Carrea Bassin, Laurence Ramuz, Caroline de Buman, Sheila Jacolet et Isabelle Comment Gauderon ainsi que MM. Jean-Claude Schneuwly et René Thomet
- MM. Nabil Fumasoli et Peter Schnyder arriveront avec du retard

Nous sommes actuellement 35 Conseillers et Conseillères générales présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

Pour cette séance, nous avons planifié deux soirées. Dans le cas de figure où nous n'arrivons pas à terminer notre ordre du jour ce soir, je vous propose une modification de celui-ci en terminant la séance de ce soir avec l'élection à la présidence et à la vice-présidence. L'apéritif sera servi après cette élection.

Avez-vous des remarques à formuler au sujet de l'ordre du jour ainsi que ma proposition de modification ? Tel ne semble pas être le cas, nous passons aux communications du Président.

C'est le dernier soir de ma présidence, un moment important pour moi, citoyen suisse et habitant de Villars-sur-Glâne. Merci de m'avoir accordé la confiance et le privilège de pouvoir officier en tant que président de cet hémicycle. Ma présidence fut interrompue par des soucis de santé et je remercie Irene de m'avoir remplacé et Emmanuel pour son soutien.

Merci chères et chers collègues pour vos billets de bon vœux et d'encouragements pendant ces moments pas toujours faciles. Merci aussi pour les messages de condoléances suite au décès de ma mère. Merci pour toutes les invitations des commissions ou évènements qui m'ont permis de mieux saisir l'ampleur de vos engagements, celui de nos citoyens et tous les habitants de Villars-sur-Glâne qui s'engagent dans notre société.

M. Olivier Huot, Conseiller général, rejoint la séance à 19h33.

Merci Irene d'avoir organisé la sortie du Conseil général qui a illuminé mon ignorance en ce qui concerne cette usine ultra sophistiquée qu'est la SAIDEF. Cette visite nous a montré que le combustible principal du chauffage à distance est le plastique mais que se passera-t-il au moment où le plastique sera recyclable ?

Notre séance des comptes suit la tradition Villaroise qui est celle du bénéfice. On dirait « Business as usual » et pourtant les temps, au niveau global, ont changé. L'idée de déplacer les frontières par la force est de nouveau appliquée en Europe. Le commerce est devenu un champ de bataille par notre « oncle Sam », les USA. L'interprétation de ce qui est considéré comme un dialogue démocratique a explosé. Je rappelle le discours quasi « messianique » de J.D. Vance à Munich. Des attitudes d'agression et d'humiliation de ceux qui étaient un jour des alliés se normalisent. Les USA caressent l'idée d'annexion du Groenland. Le Canada avec acharnement humilié et le Panama est sous une menace d'invasion imminente. Tous ces « Meg trends » auront des répercussions sur notre politique suisse. Mon souhait est que, dans cet hémicycle, nous puissions continuer à célébrer cette culture du respect mutuel au-delà des convictions politiques.

Ceci étant dit, je vous rappelle de bien vouloir transmettre au secrétariat communal, si possible en version électronique, vos interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Nous pouvons passer au point 1 de notre ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 disponible sur le site internet www.villars-sur-glane.ch

M. Adrian Etter, Président. Le procès-verbal de notre séance du 20 mars 2025 est disponible sur le site internet de la Commune. Je profite pour remercier Mme Vonlanthen pour le travail de rédaction.

Y a-t-il des remarques au sujet du procès-verbal ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale, rejoint la séance à 19h35.

M. Adrian Etter, Président. Nous passons au point 2 de notre ordre du jour.

2. Comptes 2024

M. Adrian Etter Président. Les comptes de résultats et les comptes d'investissements 2024 font partie de la discussion générale puis détaillée. Les autres comptes vous sont présentés pour information et font partie uniquement de la discussion générale. Les documents dans son ensemble seront mis au vote final. Je vous propose d'aborder la discussion de détail des comptes de résultats et des comptes d'investissements chapitre par chapitre. Y a-t-il des remarques au sujet de cette proposition ? Tel n'est pas le cas, nous passons à la discussion générale des comptes 2024. Pour une présentation générale des comptes, je donne la parole au Conseil communal, M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je vous présente les comptes 2024 de notre Chère Commune. (*Annexe I au PV*)

C'est un peu « bis repetita » par rapport aux comptes 2023. Ce bénéfice est inattendu car nous avions budgétisé une perte de CHF 16'944.-. On peut se satisfaire de ces comptes 2024 mais on va éviter tout triomphalisme en fonction de ce qui nous attend. La prudence est toujours de mise et plus encore en fonction des contextes que M. le Président a rappelé tout à l'heure durant son discours à savoir le contexte international qui n'est pas sans influence sur le contexte local de Villars-sur-Glâne.

La perte budgétisée était de CHF 16'944.- et nous avons au final un bénéfice de CH 10'338'005.- dans les comptes 2024. Les explications principales sont que les charges ordinaires ont été maîtrisées puisqu'elles sont quasi identiques à celles qui ont été budgétisées. Il y a également une réduction de certaines charges liées ainsi qu'une bonne surprise pour les impôts sur les personnes morales.

Concernant les charges, on peut constater à la page 8 de votre document qu'elles s'élevaient dans les comptes 2023 à CHF 79'132'541.-, et dans les comptes 2024 à CHF 85'306'101.-, ce qui pourrait laisser supposer que la Commune dépense à tout va et a augmenté ses charges et dépenses de 7,8% en 2024, ce qui n'est pas tout à fait exact.

Un petit tableau vous montre quelques postes que vous retrouvez dans les comptes par nature dont certains expliquent cette augmentation. Tout d'abord pour la consommation d'eau, d'électricité et de chauffage, il y a une augmentation de CHF 380'552.39 sans avoir une grosse prise sur cette dépense. L'entretien routier a aussi augmenté de CHF 145'858.68. Le plus intéressant est l'attribution aux réserves. Il y a un montant supplémentaire d'attribution aux réserves de CHF 2'258'755.56 qui est une charge pour la Commune avec des revenus correspondants. L'attribution aux réserves a été augmentée car des montants plus importants ont pu être encaissés suite au nouveau règlement sur l'eau d'où des réserves plus importantes qui viennent en charge mais qui sont aussi dans les revenus. Entre 2023 et 2024, il y a aussi les charges liées des collectivités publiques qui ont quelque peu augmenté de CHF 2'066'002.76 pour l'ensemble des charges liées. Les charges liées cantonales ont, quant à elles, augmenté de CHF 419'274.40. Pour ces quelques postes, il y a une augmentation de CHF 5'270'443.79 sans pouvoir dire que ce sont des dépenses volontaires de la Commune mais le plus souvent elles correspondent à des réserves avec des revenus supplémentaires. Il y a aussi un évènement particulier en 2024, à savoir que l'Association intercommunale pour l'exploitation de la Station d'Epuration à Villars-sur-Glâne (ASEV) a été créée et que la Commune a, pour les 6 premiers mois de 2024, avancé un montant de CHF 1'558'669.- à cette association et qui sera refacturé

mais en attendant ce montant figure aussi dans les charges 2024. Il faut prendre avec des pincettes l'augmentation des charges entre 2023 et 2024 et ne pas la confondre avec l'augmentation des dépenses.

Revenons-en aux charges et ses causes. Par rapport au budget 2024, les charges sont réduites dans tous les chapitres sauf pour le chapitre 4, à savoir :

Chapitre 0 - Administration	-	7,2%
Chapitre 1 - Ordre et sécurité publique	-	15,9%
Chapitre 2 - Formation	-	2,1%
Chapitre 3 - Culture, sports et loisirs	-	6,8%
Chapitre 4 - Santé	+	1%
Chapitre 5 - Prévoyance sociale	-	3%
Chapitre 6 - Trafic et télécommunications	-	12%
Chapitre 7 - Environnement et aménagement du territoire	-	37%
Chapitre 8 - Economie publique	-	16%

Soit un total de réduction des charges nettes par rapport au budget 2024 de CHF 2'668'391.-. On constate que dans tous les dicastères les charges sont bien maîtrisées.

S'agissant des impôts conjoncturels, l'impôt sur les gains immobiliers 2024 a rapporté CHF 512 939.- de plus que le budget soit un montant total de CHF 1'312'939.- en légère baisse par rapport aux comptes 2023 dont le montant était de CHF 1'539'204.-.

Par contre, pour les mutations immobilières, ce poste n'a pas atteint les objectifs du budget puisqu'il y a CHF 250'000.- de moins que prévu pour atteindre un total de CHF 850'375.- soit en dessous des comptes 2023 dont le montant était de CHF 1'835'512.-.

L'impôt sur les successions est également en baisse de CHF 5'000.- par rapport au budget. Les prestations en capital sont aussi en baisse de CHF 19'000.- par rapport au budget. Nous constatons que, par rapport au budget 2024, les impôts conjoncturels rapportent CHF 238'939.- de plus. Par contre, par rapport aux comptes 2023, ceux-ci rapportent CHF 1'388'265.- de moins. Il est toujours difficile de budgétiser ces montants qui dépendent chaque année des transactions au sein de notre Commune.

S'agissant du revenu des personnes physiques, il a été budgétisé à CHF 23'000'000.- pour 2024. Je rappelle que nous avons 8'125 contribuables au sein de notre Commune mais cela ne veut pas dire que ces 8'125 contribuables paient des impôts. Le total des impôts pour les personnes

physiques s'élève à CHF 23'122'615.- pour 2024. Soit un surplus de 122'615.- par rapport aux années précédentes. La prudence est toujours de mise car ce sont des estimations. En effet, il y a des retards dans les taxations 2023 au niveau cantonal. Moins nous avons de taxations 2023 moins nous pouvons être précis dans les estimations 2024.

M. Peter Schnyder, Conseiller général rejoint la séance à 19h42.

Quelques mots concernant le poste des impôts sur le bénéfice des personnes morales qui nous permet de dégager un bénéfice aussi confortable en 2024. Je rappelle que la réforme fiscale des entreprises en vigueur depuis le 01.01.2020 nous prédisait une chute des revenus fiscaux des personnes morales de 43%. Je rappelle qu'avant la réforme fiscale le montant de ces impôts s'élevait en moyenne à CHF 20'000'000.- par année dont le record a été en 2014 avec un montant de CHF 24'805'000.-.

Quelques chiffres concernant les impôts sur le bénéfice des personnes morales, à savoir :

- 2021 CHF 11'005'000.-
- 2022 CHF 19'200'000.-
- 2023 CHF 27'100'000.-
- 2024 CHF 27'300'000.-

Il y a environ 890 contribuables personnes morales, ce qui ne veut pas dire que ces 890 contribuables paient des impôts sur le bénéfice. Il y a principalement 5 entreprises qui paient le 85% des impôts sur le bénéfice des personnes morales à Villars-sur-Glâne.

J'insiste sur le fait, ce qui peut être lassant, que la dépendance aux personnes morales est toujours d'environ 50%. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé que celui de la moyenne des communes fribourgeoises.

M. Edouard Overney, Conseiller général, rejoint la séance à 19h44.

Quelques chiffres sur les investissements, à savoir :

- Budget 2023 CHF 15'726'056.-
- Comptes 2023 CHF 5'365'516.-
- Budget 2024 CHF 14'283'497.-
- Comptes 2024 CHF 4'033'192.-

Année après année, on budgétise des investissements mais qui en réalité ne sont pas tous réalisés car la Commune doit calquer son rythme sur celui de l'Etat pour certains investissements et que ce dernier n'est pas le plus rapide dans ce domaine.

Concernant le bilan, je rappelle que nous avons dû réévaluer notre patrimoine administratif et financier lors de l'introduction de MCH2 en 2021. Nous prélevons chaque année CHF 2'300'000.- sur la réserve de réévaluation depuis 2021, ce qui compense les amortissements sur réévaluation de CHF 1'873'718.- et ce qui améliore le résultat 2024 de CHF 426'281.-.

Le capital propre de la Commune, (en page 97) s'élevait à CHF 116'588'191.- au 31.12.2024. Quant à l'excédent au bilan, à la même page, il se montait à CHF 57'788'656.-. Ce dernier chiffre, fortune de la Commune, permettra de compenser d'éventuels déficits futurs puisque MCH2 exige cette compensation si d'aventure nous devrions présenter des budgets ou comptes déficitaires.

D'autres chiffres réjouissants du bilan : la dette brute de la Commune a été réduite de CHF 10'000'000.- et est passée de CHF 70'000'000.- au 31.12.2023 à CHF 60'000'000.- au 31.12.2024. Encore plus réjouissant, la dette nette, soit la dette brute moins les liquidités, au 31.12.2024 s'établit à CHF 32'454'678.- soit une diminution importante de CHF 9'656'920.- par rapport au 31.12.2023 pour aboutir à une dette nette par habitant 2024 de CHF 2'598.-. Je rappelle qu'en 2021, la dette nette par habitant était de CHF 5'126.-. On peut se réjouir d'avoir pu réduire cette dette et ferons encore le nécessaire cette année dans la mesure de l'échéance des différents prêts que nous avons auprès de certains créanciers.

Les liquidités au 31.12.2024 s'élèvent à CHF 29'159'557.- dont CHF 24'545'000.- sont placés de façon tout à fait sûre dans des placements à terme à trois mois, six mois voire pour les plus longs une année. Le produit de ces intérêts en 2024 a généré un montant de CHF 454'136.- qui a largement payé l'intérêt de nos dettes qui s'élevait en 2024 à CHF 368'000.-.

Je ne reviendrai pas en détail sur les indicateurs financiers qui se trouvent en page 107 et suivantes des annexes de votre document. Ceux-ci sont très fluctuants d'année en année en fonction des investissements qui ont été réalisés ou pas. Toujours est-il qu'aucun indicateur n'est dans le rouge. Deux ou trois sont en orange mais ils sont tout près d'être verts, ce qui est réjouissant au vu des années difficiles où les indicateurs faisaient souci pour l'avenir.

Au sujet des perspectives, je ne vais pas revenir sur les propos de M. le Président mais évidemment la situation internationale est tendue et n'est pas sans influence sur les entreprises suisses et sur celles de la Commune, surtout celles dont les marchés sont tournés vers l'exportation. Il est toujours difficile de budgétiser les revenus des personnes morales. Nous

avons la chance d'avoir des contacts privilégiés avec certaines entreprises de la place qui ne savent, elles-mêmes, pas vraiment quel sera leur exercice futur. Lorsqu'on doit, au niveau communal, matcher toutes ces incertitudes, c'est compliqué d'être précis pour le budget des personnes morales. C'est pour cela que nous avons chaque année des différences relativement importantes mais le but du Conseil communal est d'être prudent et de ne pas se lancer dans des investissements qui dépasseraient ensuite les revenus réalisés.

Nous avons des liquidités à disposition pour financer les nombreux investissements futurs ; jusqu'en 2029, d'après la planification financière, nous avons prévu CHF 52'000'000.- d'investissements nets. Les bénéfices engrangés permettront de financer une partie des investissements sans devoir augmenter la dette. Pour 2025, j'ai bon espoir que nous puissions continuer à réduire la dette malgré les investissements qui vont être réalisés.

Je profite de remercier le Service des finances, Mme Rusterholz et M. Kursner, pour tout le travail qu'ils accomplissent ainsi que l'établissement du message et le document des comptes. Je reste à disposition pour toutes vos questions.

M. Adrian Etter, Président. Je vous remercie, M. Carrel, pour cette présentation. La parole est maintenant donnée à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. En date du 29 avril 2025, la Commission financière s'est réunie pour l'examen des comptes 2024 en présence des représentants communaux, M. Olivier Carrel, Conseiller communal, Responsable du dicastère des finances, Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances et M. Maxime Kursner, Adjoint à la Cheffe du Service des finances, qui lui ont donné les explications complémentaires au message.

En préambule, la Commission financière tient à remercier le Conseil communal, plus spécialement le Chef du dicastère des finances, ainsi que la Cheffe du Service des finances et son Adjoint, et tous les collaborateurs de la Commune qui ont participé à l'élaboration des comptes communaux 2024 et du message très détaillé et de qualité.

Les comptes 2024 bouclent avec un bénéfice net de CHF 10'338'005.42 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 16'944.85. La Commission financière ne peut que s'en réjouir.

La différence entre le résultat attendu (dans le budget) et le résultat obtenu (dans les comptes) est de CHF 10'354'950.27. Elle se compose des revenus qui ont été supérieurs de

CHF 10'471'300.42 et des dépenses qui ont été supérieurs de CHF 116'350.15 par rapport au budget 2024.

En ce qui concerne l'excédent des revenus, ils sont avant tout dus à des recettes supplémentaires par rapport au budget 2024 dans les domaines suivants :

- CHF 5'850'000.- dans les recettes des impôts sur les bénéfices des personnes morales (PM) de l'année fiscale (9100.4010.00) ;
- CHF 1'111'374.20 dans les recettes des impôts des personnes morales (PM) des années précédentes (9100.4010.10) ;
- CHF 674'807.95 dans les recettes des impôts sur la fortune et des impôts à la source des personnes physiques (PP) des années précédentes (9100.4001.10 + 9100.4002.10).

Les recettes supplémentaires pour les impôts sur les bénéfices des PM de l'année fiscale s'expliquent par le fait que 2024 a de nouveau été une année particulière pour les entreprises établies dans notre Commune (comme 2023). Des recettes fiscales d'un tel montant ne pouvaient être prévues.

Les recettes supplémentaires pour les impôts des PP et des PM des années précédentes s'expliquent par le fait que le Conseil communal et le Service des finances ont appliqué une certaine prudence lors de leurs estimations.

Dans l'ensemble, les recettes fiscales (recettes moins dépenses du chapitre 91) s'élèvent en 2024 à CHF 67'004'912.20 et ont ainsi presque atteint le niveau des recettes fiscales de 2023, qui s'élevaient à CHF 68'672'237.80.

La Commission des finances salue la décision du Conseil communal d'avoir profité du bénéfice de l'année 2023 pour réduire la dette de la Commune lors de l'exercice 2024, comme l'a souhaité la Commission des finances dans son rapport sur les comptes 2023. Le Conseil communal a ainsi contribué à la création d'une base financière solide de la Commune. Elle souhaite que le Conseil communal poursuive dans cette voie.

En ce qui concerne les dépenses 2024 : Elles sont légèrement supérieures au budget (CHF 116'350.15). Les principaux dépassements sont les suivants :

1. Traitement des enseignants école primaire, classes surnuméraires (+ CHF 85'340.00) : décision de financement d'un EPT surnuméraire.
2. Traitements des psychologues SLPPI (+ CHF 81'786.60) : dépense liée.

3. Amortissements extraordinaire du bâtiment 1 Les Martinets (+ CHF 349'831.90) : rattrapage d'une partie des amortissements au taux de 5% au lieu de 3% en raison de l'âge de l'immeuble au moment de son acquisition.
4. Part aux indemnités forfaitaires (+ CHF 108'159.70) : décision du Canton intervenue trop tardivement (13.12.2023) pour la prendre en compte dans le budget 2024.
5. Subvention Fondation pour les AEF (+ CHF 281'848.84) : dépense liée.
6. Amortissement extraordinaire capital Fondation logement (+ CHF 300'000.00) : décision du Conseil général de créer cette fondation intervenue trop tardivement (05.10.2023) pour la prendre en compte dans le budget 2024.

Ces dépassements représentent un montant de plus de CHF 1.2 millions. Il est réjouissant de constater que dans un certain nombre de postes, les comptes ont été inférieurs aux budgets et que la bonne et constante maîtrise des dépenses et des charges courantes par le Conseil communal et les services communaux sont un élément déterminant.

Il convient de noter que le budget 2023 avait été augmenté de CHF 4'452'203.70 par rapport au budget 2022 alors que le budget 2024 a subi une augmentation bien moindre, soit CHF 1'763'272.25.

Dans le cadre de l'examen du budget 2023, il a été identifié que l'augmentation du budget entre 2022 et 2023 a été largement influencée par les éléments suivants :

1. Augmentation du nombre de personnel
2. Augmentation du montant de la subvention pour la Fondation pour les AEF
3. Augmentation des montants dans le domaine des dépenses liées (par ex. pour l'introduction des lignes TPF 5 et 7)

Dans le cadre de l'examen du budget 2024, il a également été constaté que les deux premiers éléments ont eu un impact majeur sur l'augmentation du budget entre 2023 et 2024. Concernant ces éléments, il convient de noter :

1. Augmentation du nombre de personnel : La Commune avait prévu d'engager de nouveaux collaborateurs, 3.3 EPT pour l'ensemble des services, et avait donc augmenté les dépenses pour le compte 3010 à CHF 10'489'650.- dans le budget 2024. Un poste n'a pas pu être pourvu, celui de chef de projets routiers. Ceci est une des raisons pour lesquelles les charges pour le personnel sont inférieures de CHF 223'543.85 par rapport au budget.
2. Subvention pour la Fondation pour les AEF : Dans le budget 2024, les subventions pour le chapitre 54510.3636.00 ont été augmentées à CHF 2'368'715.-. Cependant, ce montant

n'était pas suffisant et a été dépassé de CHF 281'848.84, comme cela a déjà été mentionné. Afin d'éviter un dépassement en 2025, les montants pour ce chapitre ont été augmentées à CHF 3'600'000.- dans le budget 2025.

La Commission financière rappelle que les charges de la Commune ont augmenté de CHF 79'132'541.27 en 2023 à CHF 85'305'191.60 en 2024. Cela représente une hausse de 7.8%. Elle estime que cette hausse est importante et doit être analysée dans l'optique de la contenir pour les prochains exercices.

Dans ce contexte, et à titre personnel, je remercie M. Carrel pour ses explications lors de l'introduction à ce sujet.

En conclusion, la Commission financière estime qu'il s'agit de rester prudents et réalistes et que ce résultat ne doit pas diminuer la rigueur avec laquelle les finances sont gérées.

Dans sa séance du 7 mai 2025, la Commission financière a reçu M. Stéphane Peiry de PKF Fiduciaire SA, représentant de l'organe de révision qui a procédé en collaboration avec M. Jean-François Javet à la révision des comptes 2024.

La révision intermédiaire relative au système de contrôle interne (SCI) a été effectuée le 25 novembre 2024. La révision des comptes s'est quant à elle déroulée du 9 au 11 avril 2025. Suite à ces interventions, l'organe de révision a transmis deux rapports à la Commission financière. Le premier est succinct et conclut à l'exactitude des comptes 2024 par rapport à la législation cantonale. Il recommande à la Commission financière de proposer au Conseil général d'approuver ces comptes qui bouclent avec un total au bilan de CHF 206'451'755.79 et un bénéfice de CHF 10'338'005.42. Le second rapport, plus détaillé, liste les résultats de la révision et fait part de plusieurs recommandations.

Les deux documents ont été présentés et commentés. Lors de la discussion qui a suivi, M. Peiry a transmis de nombreuses informations et explications qui ont complété les rapports et leur bonne compréhension. La Commission financière s'est montrée satisfaite des échanges qui ont eu lieu à cette occasion.

Suite à la discussion avec M. Peiry et à l'analyse du rapport détaillé, la Commission financière vous soumet les remarques et commentaires ci-dessous :

- Système de contrôle interne (SCI) : la Commission financière relève avec satisfaction qu'une avancée significative dans la mise en place du SCI a été constatée par la fiduciaire.

La matrice des risques et la liste des contrôles ont été élaborées et ces derniers sont effectués correctement. Plusieurs tâches restent cependant à réaliser, notamment la formalisation et la documentation de la méthode appliquée aux estimations des revenus fiscaux, la transmission annuelle au Conseil communal d'un rapport et l'extension du SCI aux autres services de la Commune. La Commission financière demande au Conseil communal de mettre en œuvre la finalisation du SCI d'ici la fin de l'année 2025.

- Recommandations émises par la fiduciaire : la Commission financière accepte et fait siennes les recommandations ci-dessous de la fiduciaire. Elle demande au Conseil communal de les appliquer en mettant l'accent sur celles dont l'importance est qualifiée de haute. Ce sont trois recommandations, à savoir :
 1. *SCI : Description de la méthode d'estimation des impôts à encaisser*
 2. *SCI : Rédaction du rapport annuel SCI à l'adresse du Conseil communal*
 3. *Editer une directive interne, adoptée par le Conseil communal, qui fixe les règles en matière de rachat d'ADB par les débiteurs.*

Sur la base des éléments précités, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité, les comptes 2024.

M. Adrian Etter, Président. J'ouvre la discussion générale. A qui puis-je donner la parole ? Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Que reste-t-il des discours alarmistes quand les faits parlent d'eux-mêmes ?

Ouvrir l'enveloppe des comptes, c'est découvrir bien plus que des chiffres : c'est prendre la mesure du travail colossal accompli par les différents services de la Commune. Nous saluons ici leur engagement, et en particulier celui du Service des finances. Le Rapport de gestion, d'une grande qualité, en témoigne avec clarté et détails. Quant au message relatif aux comptes, il répond aux nombreuses questions soulevées par la lecture des comptes.

Mais, la séance des comptes est aussi souvent l'occasion d'entendre des discours alarmistes, des discours nourris de peurs face à des prévisions sombres, des appels à la prudence, des avertissements sur l'avenir incertain. En effet, par définition, l'avenir est incertain. Face à cette incertitude, notre responsabilité est claire : investir dans ce qui fait notre richesse commune.

Et ce soir, les faits sont là.

Le budget prévoyait une perte, les comptes affichent un bénéfice net de plus de CHF 10'300'000.-.

Ce résultat n'est ni un hasard, ni un miracle. C'est le fruit d'une gestion rigoureuse, d'un pilotage responsable, et d'une vision politique assumée.

Revenons un instant en arrière. En 2006, lorsque la majorité du Conseil communal est passée à gauche, notre Commune avait un triste record cantonal avec une dette nette par habitant qui dépassait les CHF 9'000.-. Aujourd'hui, elle est contenue à CHF 2'598.-. Moins d'un tiers. Ce n'est pas un slogan. C'est un fait.

La gauche plurielle démontre qu'elle sait conjuguer ambition sociale et discipline budgétaire. Alors, peut-être est-il temps de tourner la page d'un vieux cliché, d'un préjugé. Non, la gauche n'est pas dépensiére par nature. Elle est responsable par conviction. Ce soir, c'est une gauche engagée et lucide qui vous présente ces comptes.

Le groupe socialiste félicite le Conseil communal pour son travail et pour ses projets futurs. Il vous recommande d'approuver les comptes 2024.

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole à M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire qui s'est tenue le 27 mai 2025, le groupe Le Centre a pris connaissance avec satisfaction du résultat des comptes 2024 ainsi que le message y relatif du Conseil communal.

Afin de ne pas être redondant avec la présentation de notre Conseiller communal, M. Carrel ainsi qu'avec le rapport de la Commission financière, je ne citerai que quelques chiffres : + 3, + 6, + 15, + 10. Ce sont en millions les bénéfices de notre Commune des quatre dernières années, soit depuis l'introduction de MCH2.

Que dire de plus que merci à nos entreprises dont nous dépendons à plus de 50% et pas seulement à la gauche plurielle.

0,59, 0,55 et 0,53 se sont en pourcent l'évolution du taux moyen des intérêts de la dette communale de ces trois dernières années.

79, 70, 70, 60 se sont en millions, vous l'avez deviné, les montants de la dette brute des quatre dernières années. On peut que se réjouir de cette évolution à la baisse même si le coût de la dette n'est actuellement pas excessif.

507, 532, 536 se sont le nombre de chiens inscrits sur le territoire communal ces trois dernières années. Ce qui me permet de prendre de l'avance sur le point 3 de l'ordre du jour et de remercier le personnel communal pour le Rapport de gestion toujours très instructif.

76 millions, 78 millions, 79 millions, 85 millions se sont les charges des quatre dernières années. La tendance est plus que haussière.

Et 7 millions est notre participation à la péréquation financière intercommunale. Cependant, il n'y a pas de quoi se reposer sur nos lauriers et de se faire plaisir.

Le groupe Le Centre continue à inviter le Conseil communal à explorer toutes les pistes d'optimisation et de réduction des dépenses et de maintenir la ligne de prudence lors des estimations des recettes fiscales pour les futurs budgets.

Enfin le groupe Le Centre remercie le Service des finances et particulièrement sa cheffe, Mme Rusterholz ainsi que le Conseil communal pour l'important travail réalisé et tient encore à relever la qualité du message. Ainsi il vous invite à approuver les comptes 2024 bénéficiaires à hauteur de CHF 10'338'005.42.

M. Adrian Etter, Président. Mme Waltman.

Mme Pauline Waltman, Conseillère générale. Au nom du groupe PLR-PVL, nous saluons la présentation claire et rigoureuse des comptes 2024.

Nous relevons avec satisfaction que les charges sont restées conformes au budget, et que la situation fiscale des personnes physiques et morales est globalement positive avec une mention particulière pour la bonne surprise du côté des personnes morales. Les rentrées fiscales des personnes physiques sont également conformes aux prévisions, ce qui constitue un signal rassurant dans un contexte incertain.

Nous observons toutefois que les charges de la Commune continuent d'augmenter. Heureusement, cette évolution a pu être absorbée grâce à la progression parallèle des rentrées fiscales, ce qui permet de maintenir l'équilibre budgétaire.

Nous saluons également la poursuite de la réduction de la dette, signe d'une gestion financière saine. Cette diminution permet de dégager une marge de manœuvre plus importante pour financer les investissements majeurs qui se profilent dans les années à venir.

Toutefois, le report de certains investissements appelle à une attention particulière quant à leur planification future.

L'année 2025 s'annonce incertaine, notamment en raison du contexte géopolitique international. Il conviendra donc d'aborder les prochains exercices avec une prudence renforcée.

Nous relevons également l'impact budgétaire du PAFE, l'augmentation de la subvention à la FAEF, ainsi que les effets différés de la péréquation intercommunale, autant d'éléments qui nécessiteront un suivi attentif.

Le groupe PLR-PVL continuera de soutenir une gestion rigoureuse, responsable et tournée vers l'avenir, dans le respect de l'équilibre entre ambition et soutenabilité financière.

Nous vous remercions pour votre travail et votre transparence.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, la discussion générale est close. Nous pouvons passer à la discussion de détail sur les comptes de résultats 2024, chapitre par chapitre.

Comptes de résultats 2024

Chapitre 0 / Administration générale (pages 13 à 17)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 1 / Ordre et sécurité publics (pages 18 à 20)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Formation (pages 21 à 28)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a une remarque concernant les postes suivants :

21701.3120.00	<u>Chauffage Ecole de Cormanon</u>	
	Comptes 2024 : 41'248.90	Comptes 2023 : 32'560.90
	Différence : + 8'688.00	
21701.3120.05	<u>Electricité Ecole de Cormanon</u>	
	Comptes 2024 : 17'419.19	Comptes 2023 : 10'127.69
	Différence : + 7'291.50	
21702.3120.00	<u>Chauffage Ecole des Rochettes</u>	
	Comptes 2024 : 30'437.15	Comptes 2023 : 26'251.50
	Différence : + 4'185.65	
21702.3120.05	<u>Electricité Ecole des Rochettes</u>	
	Comptes 2024 : 28'011.70	Comptes 2023 : 18'682.10
	Différence : + 9'329.60	
21703.3120.00	<u>Chauffage Ecole de Villars-Vert</u>	
	Comptes 2024 : 113'223.05	Comptes 2023 : 81'660.55
	Différence : + 31'562.50	
21703.3120.05	<u>Electricité Ecole de Villars-Vert</u>	
	Comptes 2024 : 59'048.80	Comptes 2023 : 37'266.90
	Différence : + 21'781.90	

La Commission financière a constaté une augmentation des coûts entre les comptes 2023 et ceux de 2024 et a souhaité obtenir les explications à ce propos.

Le Conseil communal a apporté la réponse suivante :

En premier lieu, les Services techniques relèvent que les coûts 2024 correspondent aux montants estimés pour les budgets 2024.

On constate ensuite une augmentation de la consommation pour quasi tous les bâtiments entre 2023 et 2024 qui est due à la météo (printemps très pluvieux), mais qui n'est pas linéaire. La consommation dépend effectivement de plusieurs facteurs hormis la météo, notamment l'époque de construction, la forme du bâtiment, la fréquence d'utilisation, le comportement des utilisateurs, etc.

Pour le chauffage, le kWh du CAD (chauffage à distance) est passé de 9.6 cts à 11.75 cts entre 2023 et 2024 soit une augmentation de 22%. Pour l'électricité, le kWh est passé de 16 à 37 cts sur le marché libre (écoles de Villars-Vert et de Cormanon) et de 27 à 31 cts sur le marché captif (école des Rochettes).

Pour optimiser les installations, la Commune a conclu un contrat avec la Fondation énergie Fribourg pour les écoles de Cormanon et des Rochettes. Les prestations ont débuté par une année de relevés hebdomadaires. Les mesures seront prises pour optimiser les installations pour la prochaine saison de chauffe. La Commune a également installé en 2024 un optimiseur « Yord » sur les installations de chauffage de l'école de Villars-Vert et du BSEV. Elle est en attente du rapport d'efficacité. Les coûts d'installation de « Yord » se montent pour Villars-Vert à CHF 18'491.40. Ce montant diminue par conséquent la différence de ce compte de CHF 31'562.50 à CHF 13'071.10.

A l'école de Cormanon, il y a eu d'importants travaux en 2023 et 2024, dont le désamiantage qui a eu une influence sur la hausse des consommations d'énergie. Si les consommations de chauffage de 2022 et 2023 étaient spécialement basses, la consommation de 2024 correspond à la moyenne avant ces deux années. La consommation d'électricité est également influencée par la production d'électricité (nettement meilleure en 2023 qu'en 2024), respectivement par l'autoconsommation.

Pour l'école des Rochettes, la consommation pour le chauffage a tendance à se stabiliser depuis 2022 en-dessous de la moyenne des dernières années. Si elle est légèrement plus haute en 2023 qu'en 2024, elle est toujours très en-dessous de la moyenne des années précédentes. La réaffectation de l'appartement du concierge y participe certainement. Il est probable aussi que les mesures prises suite au COVID ont permis de changer certaines habitudes. S'agissant de la consommation d'électricité, elle est légèrement en-dessus de 2023, mais tout à fait dans la moyenne des années précédentes.

Enfin pour l'école de Villars-Vert, la consommation pour le chauffage est en 2024 plus haute qu'en 2023, mais identique à 2022 et largement en-dessous de la moyenne avant 2022. Idem pour l'électricité, la consommation correspond à la moyenne.

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que le Conseil général a des remarques. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. J'ai une remarque par rapport au chapitre 2126. La Commune de Villars-sur-Glâne met en œuvre les obligations légales concernant les élèves en

situation de handicap ou de trouble fonctionnel par un soutien de logopédie, enseignants spécialisés et psychologues scolaires.

Il est observé par les professionnels de terrain un besoin croissant de demandes notamment en termes d'intervention de logopédie. Le délai d'attente pour une prise en charge s'allonge jusqu'à une année. Ce phénomène est notamment dû à la meilleure sensibilité des enseignants et des parents à identifier les difficultés d'apprentissage des enfants. Ce délai d'attente a pour conséquence un risque de retarder les bilans.

La mise en œuvre des interventions précoces favorise l'inclusion scolaire et permet de prévenir le décrochage scolaire. Le délai d'attente génère également des coûts car en cas d'interventions tardives cela demande davantage de soutien des professionnels spécialisés et une durée d'intervention plus longue.

Le groupe des Verts-PCS encourage le Conseil communal à soutenir l'octroi d'EPT notamment en logopédie supplémentaire.

M. Adrian Etter, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 2 est close.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs (pages 29 à 33)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 / Santé (pages 34 et 35)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Prévoyance sociale (pages 36 à 40)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 6 / Trafic et télécommunications (pages 41 à 44)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 7 / Environnement et aménagement du territoire (pages 45 à 52)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 8 / Economie publique (page 53)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts (pages 54 à 56)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Adrian Etter, Président. La discussion de détail des comptes de résultats 2024 étant terminé, j'ouvre la discussion de détail des comptes d'investissements 2024, chapitre par chapitre.

Comptes des investissements 2024

Chapitre 0 / Administration générale (page 65)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Formation (pages 65)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs (page 66)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 / Santé (page 67)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Prévoyance sociale (page 67)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 6 / Trafic et télécommunications (page 68)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 7 / Environnement et aménagement du territoire (pages 69 et 70)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts (page 70)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Nabil Fumasoli, Conseiller général rejoint la séance à 20h26.

M. Adrian Etter, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion de détail portant sur les comptes d'investissements 2024 est terminée. Je donne la parole au Conseil communal M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je voudrais encore ajouter quelques mots avant le vote final des comptes 2024. Pour reprendre les termes de Mme Buchs, je confirme qu'il y a une gauche raisonnable à Villars-sur-Glâne. S'agissant du futur, c'est toujours un peu gênant d'avoir autant de prudence mais je vous assure que, lorsque nous établissons le budget pour les personnes morales, les entreprises, elles-mêmes, ne savent pas si leur exercice annuel sera bon ou mauvais. Ce n'est pas une volonté politique de venir claironner des comptes meilleurs que le budget mais c'est une prudence qui s'impose lorsqu'on établit un budget de CHF 85'000'000.-.

Au-delà des incertitudes annuelles, il y en a des nouvelles qui s'ajoutent, telles que la péréquation financière intercommunale qui est calquée sur les années précédentes et, comme l'a mentionné le représentant du groupe Le Centre, lorsqu'on aligne des bénéfices, un jour ou l'autre, on en ressentira les conséquences. De ce fait, pour les prochaines années, quelques centaines de milliers de francs seront à verser en plus dans le pot commun de la péréquation financière intercommunale.

Je rappelle également que, jusqu'en 2026, nous bénéficions de l'aide cantonale suite à la réforme fiscales des entreprises qui est de CHF 1'670'000.- pour l'année 2024 et que cette aide disparaîtra en 2027 et qu'il y aura donc un trou dans les revenus de ce montant.

Autre élément, le budget de la fondation FAEF va augmenter drastiquement ces prochaines années, de plus d'un million pour la subvention communale, ce qui est une volonté du Conseil communal, et pas uniquement de la gauche, d'étoffer l'accueil extrafamilial. Cette volonté a un coût, en particulier en ce qui concerne l'ouverture de la nouvelle crèche, qui a connu un grand succès immédiat, d'où la pérennisation de cette subvention pour cette fondation.

Pour terminer, quelques mots sur les recommandations de l'organe de révision. Je me cantonnerai aux trois recommandations dont l'importance a été qualifiée de haute et ont également été relevées par le Président de la Commission financière. Tout d'abord, j'aimerais clarifier la première recommandation concerne la *description de la méthode d'estimation des impôts à encaisser*.

Ce n'est pas qu'il n'y a pas de méthode mais elle n'a pas été cristallisée dans un document suffisamment clair aux yeux de l'organe de révision. Je vous rassure qu'on ne fait pas des estimations avec une boule de cristal ! Nous avons bien une méthode et il suffit juste de la mettre sur papier, ce qui est déjà en cours.

La deuxième, concerne la *rédaction du rapport annuel SCI à l'adresse du Conseil communal*. Le SCI est une préoccupation constante du Conseil communal depuis les premières remarques de l'organe de révision. Nous sommes à bout touchant dans la généralisation du SCI au niveau de la Commune.

La troisième, éditer une directive interne, adoptée par le Conseil communal, qui fixe les règles en matière de rachat d'ADB par les débiteurs. Comme toutes collectivités publiques, la Commune a de mauvais débiteurs, qui ont des actes de défauts de biens qu'il faut régulièrement relancer. A ce sujet, il y a des débiteurs qui souhaitent racheter leurs actes de défauts de biens et font des offres à la Commune. Etablir une directive est compliqué car chaque cas est différent. Cela dépend de l'âge du débiteur, de sa situation, etc. Une directive sera établie mais elle restera globale afin de pouvoir tenir compte de chaque cas car ils sont tous différents. Voilà j'en ai terminé et je vous remercie de la confiance que vous accordez au Conseil communal.

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que la parole est encore demandée ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote final des comptes 2024.

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2024 tels que proposés par le Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

Les comptes 2024 sont accepté à l'unanimité

M. Adrian Etter, Président. Nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour.

3. Rapport de gestion 2024

M. Adrian Etter, Président. Le Rapport de gestion vous a été remis à titre informatif. Il nous propose une vue d'ensemble de tout le travail accompli par les différents services de notre Commune mais aussi des nombreuses activités et prestations fournies à la population de Villars-sur-Glâne.

Au nom du Conseil général, je remercie l'ensemble du personnel de la Commune ainsi que le Conseil communal et tout autre personne ou association, qui ont contribué à la rédaction, pour leur engagement et excellent travail.

Le Conseil communal souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général, M. Bickel.

M. Jean-François Bickel, Conseiller général. Au nom du groupe Les Verts-PCS, je voudrais en premier lieu remercier et féliciter les autrices et auteurs du Rapport de gestion 2024, un rapport de qualité dans sa forme et richement documenté. A travers l'ensemble des activités dont le rapport fait état, je voudrais étendre ces remerciements aux employé·e·s de la Commune et aux bénévoles qui ont œuvré à la réalisation de ces activités et pour leur engagement au service de Villars-sur-Glâne, de ses habitant·e·s, des personnes qui y travaillent et de celles qui y sont de passage ou en visite.

En deuxième lieu, et en étant nécessairement sélectif, je voudrais relever deux réalisations particulièrement significatives et que nous avons à cœur de valoriser car elles répondent non seulement à des enjeux clés pour la vie quotidienne, mais engagent également l'avenir.

1. La première de ces activités est l'adoption et la mise en œuvre du règlement sur l'octroi des subventions du premier paquet de mesures du plan climat communal, permettant de soutenir nos concitoyens et concitoyennes dans leur action en faveur du climat.
2. Seconde réalisation à saluer, l'ouverture en août 2024 de la crèche « Les Cerisiers » dans le quartier des Dailles. C'est un pas important, pas le dernier espérons-le, dans le développement d'une politique de soutien aux familles, à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et in fine à l'égalité entre hommes et femmes ainsi qu'à la solidarité intergénérationnelle.

Je terminerai par deux ensembles de remarques et de questions, complétés à chaque fois par un souhait pour les rapports de gestion des prochaines années.

Le premier ensemble concerne l'aide communale au logement (page 61 du rapport). Le graphique des évolutions montre deux évolutions contrastées au cours de la période considérée (2019-2024) ; d'un côté, une claire tendance à l'augmentation des demandes déposées ; de l'autre, une tendance, certes bien moins marquée, à la réduction, au mieux stagnation selon les années, du nombre de familles et de familles monoparentales bénéficiaires de l'aide. Ce contraste se confirme lorsqu'on compare les chiffres pour 2023 et 2024 : le nombre de demandes est ainsi passé de 179 à 202, alors le nombre de demandes acceptées est passé de 80 à 73 (le chiffre

manque dans le texte mais peut être déduit en additionnant les effectifs des trois catégories considérées. Accentuant ce contraste, le montant total des aides accordées a diminué d'environ CHF 10'000.- passant CHF 121'795.50 à CHF 111'124.45. C'est aussi un montant inférieur d'environ CHF 20'000.- au montant budgétisé pour l'année 2024. Deux questions en découlent :

- Comment peut-on expliquer, alors que les demandes augmentent, que le nombre de familles bénéficiaires diminue, et que le montant total des aides baisse ?
- Est-ce que la Commune envisage de développer l'aide communale au logement de sorte à davantage satisfaire une demande, et donc des besoins en augmentation, eu égard à un contexte d'accroissement des coûts pour se loger ?

Le deuxième ensemble de remarques concerne le personnel de la Commune, pages 23 à 26 du Rapport. Je voudrais m'attacher à deux éléments. On peut tout d'abord observer que la statistique des équivalents plein temps EPT montre une augmentation continue, année après année, depuis 2016 jusqu'en 2024. Cette augmentation s'est poursuivie entre 2023 et 2024 : + 2.2 EPT.

Dans le détail, si on compare l'état du personnel au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 (page 24 du rapport 2023 et page 25 du rapport 2024), on constate que le Secrétariat communal a perdu 1.2 EPT (14.20 contre 15.40 en 2023), alors que les Services techniques ont augmenté de

3.5 EPT; les autres secteurs ayant des effectifs stables.

Une première question est dès lors la suivante : Sur la base de quelles réflexions et de priorisation s'appuient ces évolutions entre recul, accroissement et stabilité ?

Le second élément sur lequel je voudrais m'arrêter concerne la mention de 5 apprenti·e·s (6 en 2023) au sein du Secrétariat communal d'où ma question :

Doit-on comprendre qu'en date du 31 décembre 2024, 5 apprenti·e·s effectuaient leur apprentissage au sein de la Commune, les 5 au sein du Secrétariat communal ou bien, ce qui semble bien plus probable, doit-on comprendre que ces 5 apprenti·e·s effectuent leur apprentissage au sein de différents services de la Commune ? Si c'est effectivement le cas, alors pour quelle raison l'effectif des apprenti·e·s ne sont pas répartis dans les différents services où ils accomplissent leur apprentissage.

Les collectivités publiques ont un devoir d'exemplarité en matière de formation professionnelle. C'est pourquoi, je demande au nom du groupe Les Verts-PCS que les effectifs d'apprenti·e·s soient systématiquement répartis selon les services où ils accomplissent leur apprentissage et

qu'on n'y ajoute également le nombre de personnes qui accomplissent des stages, dans le cadre de leur formation professionnelle, à la Commune de Villars-sur-Glâne afin de démontrer combien la Commune a à cœur d'œuvrer à la formation professionnelle et donc œuvrer pour la nouvelle génération.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir ? Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Je vais répondre aux questions sur l'aide communale au logement. La première concernant l'augmentation du nombre de demandes, beaucoup de familles font des demandes mais depuis 2019, les conditions ont été durcies et de ce fait moins de demande sont acceptées. Il y a aussi des familles pour qui la situation s'est améliorée.

Des réponses plus précises arriveront cet automne pour basculer sur la réponse à la deuxième question par rapport au développement de l'aide communale au logement. Un thématique qui nous occupe depuis de nombreuses années et à ce sujet, il y aura un message dans le courant de l'automne pour donner la ligne sur le développement de l'aide communale au logement.

Je précise aussi que dès l'année prochaine, il y aura des prestations complémentaires pour familles qui entreront en vigueur et que, probablement une partie des familles bénéficiaires pourront bénéficier de ces prestations complémentaires. Nous sommes en train d'évaluer et d'estimer le nombre de familles que cela pourrait concerner et qui n'auraient plus besoin de recourir à l'aide communale au logement car les prestations complémentaires pour familles tiennent compte globalement aussi de l'aide au logement et aussi des subsides pour les primes d'assurance maladie par exemple.

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que la parole est encore demandée ? M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Par rapport à la question des apprenti·e·s, je confirme que tous les apprentis sont rattachés au Secrétariat communal car c'est ce dernier qui les suit. Il y a des apprenti·e·s socio-éducatif à l'animation, des agent·e·s d'exploitation pour la conciergerie et des employé·e·s de commerce, qui durant leur formation passent dans tous les services de l'administration (secrétariat, contrôle des habitants, réception, finances, écoles, techniques, police intercommunale, etc.). S'agissant des stagiaires, il y en a un certain nombre qui effectuent des stages de quelques jours à quelques mois, à voir si ceux-ci pourraient figurer dans le Rapport de gestion.

Concernant la dotation entre le Secrétariat communal et les Services techniques, il faut noter qu'au niveau du Secrétariat, le poste de chargé de contenu multimédia de 0,3 EPT était vacant au 31.12.2024 et a été repourvu depuis. Il y a également beaucoup de prestations à la population qui ont été informatisées au niveau du Contrôle des habitants et de la Réception ce qui fait que la dotation a diminué.

Par rapport à la pondération entre les services, celle-ci dépend des projets communaux et il y en a eu beaucoup au niveau des Services techniques ce qui fait que la dotation a augmenté. Nous suivons l'évolution et les besoins en personnel dans chaque service. Les nouvelles dotations en personnel vous sont soumises au vote chaque année lors du budget.

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que la parole est encore demandée ? Tel n'est pas le cas, je clos la discussion. Nous passons au traitement des différents messages. Chaque message est accompagné d'une discussion générale. En cas de demande de non entrée en matière, la votation suivra directement après cette demande. En cas de demande de renvoi, la votation précède la votation sur son acceptation ou son refus. En cas d'acceptation d'un renvoi, la discussion est close. En cas de refus du renvoi, la discussion continue et après la clôture de la discussion, la votation sur l'acceptation du refus du message suivra.

Nous passons au point 4 de notre ordre du jour.

4. Message relatif au crédit d'investissement relatif aux améliorations de l'espace public de la partie sud du centre sportif du Platly

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole à la Commission financière. M Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 21 mai 2025, la Commission financière a reçu M. François Grangier, Conseiller communal en charge du dossier et M. Ivan Matic, Chef de secteur mobilité et sports.

La Commission financière les remercie pour leur présentation et pour les explications et réponses données lors de cet entretien.

Ce projet regroupe plusieurs sujets déjà abordés par le passé dans le cadre des améliorations à apporter au site du Platly. Le Conseil communal a décidé de regrouper dans une seule demande de crédit d'investissement ces sujets. Il s'agit principalement de l'espace sud qui n'a plus fait l'objet de travaux depuis les années 1980.

En mars 2023, un workshop a été organisé avec les sociétés utilisatrices du Platy ; une liste de 15 points d'améliorations a été élaborée. Une partie de ceux-ci sont traités dans cette demande de crédit, d'autres le seront dans de prochaines demandes.

Le point de départ de ce projet est l'étang. Ce dernier se retrouve déjà sur des cartes datant de 1800. La végétation prend énormément de place et couvrira bientôt l'étang lui-même. D'autre part, les bordures des rives, réalisées en bois, sont en très mauvais état, s'affalent et causent le remplissage de l'étang.

Les thèmes principaux de ce projet sont le sport, la nature, les loisirs, les cheminements piétonniers et les parkings.

Au niveau strictement financier, le montant de CHF 300'000.- prévu dans les budgets d'investissements 2025 (compte 3410.5090.101 Infrastructures sportives et aménagements paysagers) est intégré dans cette demande de crédit. Des subventions de CHF 100'000.- de l'Agglo et de CHF 60'000.- de la LORO-Sport sont attendues. Par contre, une subvention de l'Agglo correspondant à la dépense de CHF 380'000.- inscrite au poste « Amélioration de la desserte du site et des cheminements » pourra certainement être sollicitée lors de la mise à l'enquête du dossier. Le montant de cette subvention n'est pas déterminé et n'est pour l'heure pas déduit des coûts du projet.

A l'issue de cette séance, la Commission financière estime qu'il s'agit d'un beau et complet projet que mérite la population et les enfants de Villars-sur-Glâne. Ce site étant l'un des « poumons » de la Commune.

Sur la base des informations transmises, tant dans le message que lors de la discussion avec MM. Grangier et Matic, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le crédit d'investissement relatif aux améliorations de l'espace public de la partie sud du centre sportif du Platy.

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. Mme Monney.

Mme Lucie Monney, Conseillère générale. Réunis en séance le 27 mai dernier, le groupe PLR-PVL a pris connaissance du message concernant le crédit d'investissement relatif aux améliorations de l'espace public de la partie sud du centre sportif du Platy.

Le groupe tient à saluer la qualité du message qui est à l'image du projet, très complet. Ce projet, couplé à la démarche participative faite en amont, permet de répondre aux besoins et attentes des habitants de Villars ainsi que d'améliorer cette zone qui est déjà très appréciée par les habitants de la Commune.

Si l'état précaire de l'étang du Platy démontre la nécessité d'agir rapidement, c'est bien l'entièreté du projet qui convainc le groupe. Le projet associe détente, sport, et nature, et consolide ainsi le rôle de cette zone qui est un lieu de rencontre.

Par ailleurs, les subventions disponibles pour ce projet permettent d'alléger la charge financière pour la Commune ce qui montre un avantage non négligeable.

En conclusion, le groupe PLR-PVL soutient ce message et vous invite à le faire également.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? M. Possa.

M. Jacques-André Possa, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire du 27 mai, le groupe Le Centre a accueilli avec intérêt, nostalgie et impatience le message relatif aux améliorations de la partie sud du centre sportif du Platy.

Intérêt, car il s'agit d'un lieu cher au cœur des Villaroises et Villarois, enfants, parents ou grands-parents. Nous l'avons vu évoluer au fil des décennies, et il est juste qu'il continue de s'adapter aux pratiques sportives et sociales d'aujourd'hui.

Nostalgie, évidemment – qui n'a pas un souvenir de l'emblématique toboggan rouge ou de la mare aux canards ? Nous sommes donc rassurés de voir que le projet respecte l'identité du lieu, tout en le modernisant.

Et impatience, enfin, car ces nouvelles infrastructures – qu'il s'agisse de l'aire de jeux, des terrains de pétanque, du terrain de basket 3x3 ou de la revitalisation de la mare – nous réjouissent par leur ambition et leur dimension intergénérationnelle.

Le groupe Le Centre remercie le Conseil communal, et en particulier François Grangier, pour la qualité du message et le soin porté à l'intégration des attentes exprimées par la population. Il soutiendra ce crédit sans réserve, convaincu de plus que la rénovation se fera assurément dans l'étang !

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? Mme Rozas.

Mme Giovana Rozas Sagredo, Conseillère générale. Le groupe socialiste a étudié avec attention le message relatif au crédit d'investissement pour les améliorations de l'espace public dans la partie sud du centre sportif du Platy.

Nous tenons à exprimer notre soutien clair et enthousiaste à ce projet. À nos yeux, il incarne une vision généreuse et résolument progressiste de l'espace public : un lieu plus inclusif plus durable, plus chaleureux.

Depuis longtemps, la population villaroise attendait cette transformation. Moderniser une infrastructure vieillissante, redonner vie à un cœur de quartier, créer des espaces propices à la rencontre, au sport, au jeu, au bien-être, voilà ce que permet ce projet. Il ne s'agit pas d'un simple rafraîchissement, mais bien d'un investissement structurant, construit en lien étroit avec les associations locales et les usagères et usagers du site. Cette rénovation est attendue de longue date par les villaroises et villarois : les habitantes et habitants, les bénévoles, les enfants, les familles, les employé·e·s.

Les plus grands bénéficiaires de cette transformation seront sans conteste les citoyennes et citoyens de Villars-sur-Glâne. C'est pour eux, et avec eux, que nous investissons.

Nous saluons également la cohérence de ce projet avec d'autres démarches en cours, rénovation de la cabane du Platy, nouveaux vestiaires, TransAgglo qui, ensemble, traduisent une vision claire et ambitieuse pour notre Commune.

Certes, l'ampleur du projet peut interpeller. Mais les soutiens financiers attendus permettront d'en alléger la charge nette pour notre collectivité. Ce projet a été élaboré avec rigueur, dans une planification financière maîtrisée.

En somme, ce projet reflète notre manière de faire de la politique locale : investir là où cela a du sens. Là où se créent du lien, du bien-être et de la durabilité. Là où nos enfants, nos aînés, nos associations, notre population peuvent se retrouver et se projeter.

Villars-sur-Glâne doit rester un lieu de vie, de sport, de nature et de solidarité.

Le parti socialiste votera donc sans réserve en faveur de ce crédit, et appelle l'ensemble des groupes du Conseil général à le soutenir avec conviction.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? M. Huot.

M. Olivier Huot, Conseiller général. La mobilité des personnes en situation de handicap est un sujet au centre des préoccupations de notre Commune. Un postulat sera soumis prochainement concernant ce sujet. En rapport avec le message sur le réaménagement du centre sportif du Platy, nous proposons deux améliorations pour les personnes en chaise roulante et accessoirement pour les grand-mamans avec poussette.

En effet, je constate que 2 volées de marche ont été prévues sur le nouveau chemin qui longe le terrain de foot (voir page 34 du message). Si la plus grande des deux est peut-être nécessaire, la plus petite me semble être une barrière architecturale inutile pour les personnes en situation d'handicap et aux parents avec poussette ! Une légère rampe pourrait avantageusement remplacer ces marches. Nous vous demandons donc de mettre en œuvre tout ce qui est possible pour supprimer les escaliers dans ce projet.

De plus, nous proposons d'inclure dans la nouvelle infrastructure de jeux un ou l'autre jeux accessibles aux enfants à mobilité réduite. C'est possible et une fondation romande, nommée « l'Association Gabriel » (<https://www.assoga.com>) aide à financer ces installations. Il s'agit de balançoires et/ou de tourniquets accessibles aux enfants valides et handicapés.

Pour la fondatrice de cette fondation, il s'agit de permettre aux enfants en chaise roulante d'avoir mal au ventre avec les enfants valides !

Nous demandons donc à la Commune de prendre contact avec cette association et voir ce qu'il est possible de faire pour installer au moins un de ces jeux inclusifs.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? M. Overney.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Le groupe les Verts-PCS soutient le projet du Platy et tient à remercier le Conseil communal pour la qualité du message et des infrastructures. Tout a été pensé pour rendre ce site agréable et ludique. Tout ou presque, la biodiversité a été oubliée sur l'étang et sa partie nord.

Le groupe les Verts-PCS propose, selon le plan affiché au beamer, (**Annexe II**) d'agrandir la berge nord et d'y laisser un revêtement naturel, de creuser quelques mares entre l'étang et la TransAgglo, de laisser un passage entre les mares pour permettre une utilisation agricole en prairie riveraine, selon le programme biodiversité fédérale.

De favoriser une approche pédagogique de cette zone pour les écoles et la détente. Et finalement, de redessiner le chemin prévu entre le terrain de football synthétique et l'étang pour harmoniser ces éléments.

Ces projets paysagers sont simples et peuvent être réalisés par Forêts-Sarine pour des sommes modiques. Les chiffres avancés là sont issus de la discussion avec le directeur de Forêts-Sarine. En cas de besoin financier, nous invitons le Conseil communal à puiser dans l'enveloppe supplémentaire de CHF 100'000.- que le Conseil général a accordé pour le projet du développement durable dans sa séance du 11 décembre 2024.

Aussi, nous proposons d'ajouter un premier volet d'études de CHF 6'000.- à ce message.

M. Adrian Etter, Président. La parole est-elle encore demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Tout d'abord, je remercie la Commission financière et tous les groupes pour leur soutien. Ce projet redessine complètement la partie sud du Platy et donnera un nouvel élan à toute la population utilisatrice de ce site.

Je vais apporter deux réponses, la première par rapport aux marches qui sont dessinées pour l'accès au terrain de beach volley et 3 x 3 de basket, on ne le voit pas mais si vous connaissez le site, il y a une route d'accès existante sur la droite du plan (page 6 du message). Cette route mène directement à l'entrée du centre sportif et restera en place. L'idée est de réaliser une liaison avec la TransAgglo, sur la gauche du plan en page 6, et de favoriser l'accès à ces terrains principalement avec ces escaliers. Pour la mobilité réduite, l'accès à ces deux terrains est garanti par le côté droit du plan. Concernant les jeux accessibles aux enfants à mobilité réduite, c'est une très bonne idée. Nous allons faire en sorte d'inclure ces jeux avec grand plaisir.

Par rapport aux étangs, cette question a déjà été mise sur la table à plusieurs reprises que ce soit à la Commission des Services techniques et de l'environnement ou à la Commission d'aménagement. C'est un sujet que nous avons décidé de ne pas intégrer dans le message qui vous est soumis ce soir car cet élément demande encore beaucoup de réflexions. J'ai pris bonne note de cette demande et vous propose d'intégrer cet élément ultérieurement dans un autre projet.

M. Adrian Etter, Président. M. Overney.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Je vous remercie pour les réponses et je suis d'accord pour les marches. Par contre, concernant la berge nord, on pourrait lui attribuer plus de place avec un revêtement naturel, c'est quand même mieux que des berges solidifiées car un étang avec quatre berges solidifiées et une conduite pour amener de l'eau c'est plutôt comparable à un réservoir.

M. Adrian Etter, Président. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Je ne comprends pas comment on peut mentionner de reprendre ces idées plus tard, une fois que tout sera bétonné et que les chemins seront réalisés, il sera difficile de créer des espaces pour la biodiversité. A moins, justement, de prendre le montant de CHF 6'000.- qui a été proposé pour de la planification afin de réfléchir sur ce qui pourrait être réalisé dans cette zone afin d'avoir une transition avec la nature qui serait liée aux zones vers l'école. Je pense que ce sont des réflexions à avoir maintenant et qu'elles ne peuvent pas être seulement repoussées. Doit-on les concrétiser ? Non, car nous ne sommes pas prêts mais au moins les réflexions auront été faites et le projet pourra être réalisé logiquement.

M. Adrian Etter, Président. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au crédit d'investissement relatif aux améliorations de l'espace public de la partie sud du centre sportif du Platy pour un montant de CHF 2'650'000.- TTC, porté à CHF 2'440'000.- TTC en tenant compte des subventions, le total de charges financières annuelles s'élève à CHF 146'400.-, soit CHF 97'600.- pour l'amortissement de 4% ainsi que CHF 48'800.- pour les intérêts de 2% par an et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 32 oui et 8 abstentions

M. Adrian Etter, Président. Nous pouvons passer au point 5 de notre ordre du jour.

5. Message relatif aux études pour la reconstruction de la cabane du Platy

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 21 mai 2025, la Commission financière a reçu Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale en charge du dossier. La Commission financière la remercie pour sa présentation et pour les explications et réponses données lors de cet entretien.

La cabane du Platy est louée entre 120 et 150 fois par année et se trouve dans un état vétuste. Le Conseil communal estime qu'il est une priorité d'améliorer cette situation et a opté pour la démolition et la reconstruction de ce bâtiment.

Les fondations seront cependant sauvegardées de manière à profiter de la situation acquise au niveau des dispositions qui régissent l'aménagement du territoire et les constructions. Les études préalables ont démontré que les structures sont en bon état. Cependant, cette manière de procéder augmentera la complexité de certains travaux, notamment pour s'adapter aux fondations existantes.

Les WC du sous-sol seront remplacés par des locaux techniques. Des WC publics seront quant à eux créés dans le cadre du projet d'amélioration de l'espace public de la partie sud du centre sportif du Platy voté précédemment. Différentes améliorations seront apportées à ce complexe, notamment l'installation du chauffage, d'une cuisine équipée et de WC dans la buvette, l'aménagement d'un local de rangement et d'un espace de grillades sous le couvert ainsi qu'une piste de pétanque. D'autre part, la possibilité d'installer des panneaux solaires sera analysée lors de ces études.

A l'issue de cette séance, et sur la base des explications complémentaires transmises, la Commission financière relève les éléments suivants :

1. Le coût de réalisation de ce projet n'est pas indiqué et, au vu du montant des études, est sujet à inquiéter la Commission financière.
2. Les montants prévus pour certains postes semblent élevés en regard des études préalables effectuées et de la situation qui, hormis la reprise des fondations, semble être du même niveau de complexité que la construction d'un habitat individuel.
3. L'option de procéder par le biais d'un « contrat d'entreprise générale » n'a pas été envisagée. La Commission financière estime que cette possibilité représente des avantages dans ce type de ce projet et qu'il serait judicieux de l'analyser.

Tenant compte de ces différents éléments et des interrogations qui subsistent, la Commission financière préavise défavorablement le crédit d'investissement relatif aux études pour la reconstruction de la cabane du Platy.

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. A la suite des premiers retours de part et d'autre ainsi que ceux de la Commission financière, je vous informe que le Conseil communal a une proposition à vous soumettre une fois que les différents groupes se seront exprimés afin de laisser, dans un premier temps, la place au débat.

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole au Conseil général. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Dans sa séance préparatoire du 27 mai 2025, le groupe Le Centre a examiné le message relatif aux études pour la reconstruction de la cabane du Platly et son contenu a généré de nombreuses interrogations et doutes au sein de notre groupe qui vous invite à le renvoyer dans l'attente de clarification sur les points suivants :

1. Certains montants demandés dans le crédit d'étude nous semblent disproportionnés pour un bâtiment de ce type qui est une construction relativement simple, notamment les CHF 10'000.- pour des études géologiques, les CHF 13'000.- pour les études CVSE ou encore les CHF 6'500.- pour les frais de reproduction, images 3D et maquette. La demande de crédit demandée dépassant déjà de 30% le montant figurant au budget des investissements 2025 approuvé il y a à peine 6 mois. Notre groupe demande une réévaluation des montants nécessaires et proposées pour ce crédit d'étude.
2. Le groupe demande une clarification dans le message sur les montants de CHF 11'000.- déjà engagés pour l'avant-projet et la demande préalable, ainsi que le résultat de cette demande préalable, et les montants prévus pour les phases SIA 31 et 32. Est-ce que la totalité ou une partie de ce montant est reporté sur cette demande de crédit, respectivement est-ce qu'une partie des travaux d'étude déjà engagés ne devraient pas réduire le montant du crédit demandé à la vue du niveau de détail des plans annexés au message qui semble déjà relativement élevé pour des plans d'enquête.
3. Vu la nature de l'objet, le groupe Le Centre souhaiterait que le Conseil communal explore, quand même, la piste d'une réalisation de l'objet en entreprise totale ou entreprise générale. De plus en plus d'entreprises établies et aussi actives dans la construction bois, entre autres aussi dans la construction préfabriquée, proposent des prestations complètes et forfaitaires à des prix intéressants et compétitifs.
4. Notre groupe souhaiterait également que le message contienne des informations sur l'estimation des coûts de construction de la cabane. Selon des chiffres qui nous ont été rapportés, l'estimation actuelle +/- 20% du coût de reconstruction de la "Cabane du Platly" serait déjà supérieur au montant indiqué dans la planification financière en 2028. Il

semblerait que cette estimation se base sur un prix au m³ de CHF 1'200.- pour la partie cabane, ce qui nous semble très élevé en comparaison à des prix de construction au m³ de CHF 800.- à CHF 900.- pour une maison individuelle standard et de CHF 1000.- et plus pour des propriétés de hautes qualités ou de très hauts standings.

Ainsi, sur la base des éléments précités, le groupe Le Centre vous invite, à l'unanimité des membres présents, à renvoyer le message relatif aux études pour la reconstruction de la cabane du Platy dans l'attente de clarifications sur les points relevés par notre groupe.

M. Adrian Etter, Président. A qui puis-je donner la parole ? Mme Andina.

Mme Roseline Andina-Vermot, Conseillère générale. Que de souvenirs passés dans cette cabane du Platy, les fameuses « boums » organisées en l'honneur des anniversaires de nos filles ou lorsqu'elles étaient invitées à leur tour à d'autres fêtes. Que de souvenirs passés également entre amis sans compter que de nombreuses autres familles ont pu profiter de cet endroit pour de multiples occasions.

Entre-temps les années ont passé la vétusté de cette cabane n'a pas changé d'un iota. Notre Commune qui s'enorgueillit d'un label de qualité de vie, est-il possible qu'elle ne puisse offrir à notre population qu'une cabane aussi désuète. Serait-ce un luxe de lui redonner un nouvel éclat en la modernisant.

C'est vrai, il n'y a pas que l'aspect esthétique qui compte, il faut se pencher sur ce qui peut fâcher. Le côté financier de l'étude et celui du futur crédit d'investissement peuvent dans un premier temps paraître faramineux. Pourtant, je crois me souvenir que sur d'autres crédits d'études et d'investissement cela n'a pas soulevé autant de critiques ou de soucis.

Aurait-on mieux fait de « noyer » le crédit d'étude pour la reconstruction de la cabane du Platy dans le message que nous avons à peine approuvé, qui – soi-disant au passage – comporte l'installation d'un WC public pouvant tout autant être qualifiée de luxueux ?

Alors pourquoi vouloir grincer des dents quant au coût du crédit d'étude et à celui estimé pour la rénovation de la cabane.

Construire - voire reconstruire - un édifice public ou une maison individuelle n'est de loin pas la même chose. Un édifice public doit répondre à de normes strictes de qualité et de sécurité. La Commune à un devoir d'exemplarité et se doit d'éviter tout défaut ou problème qui pourrait représenter un danger pour les utilisateurs. Il en va de sa responsabilité.

Fallait-il choisir entre l'entreprise générale à la place du mandat d'architectes ? Les deux modèles ont chacun leur avantages et inconvénients. Si on choisit l'entreprise générale il faut être conscient que le maître d'ouvrage – en l'occurrence la Commune – aura un contrôle moindre sur le choix des artisans et des matériaux. Or, il est connu que choisir des matériaux moins onéreux peut résERVER de désagréables surprises car la qualité n'équivaut pas sa baisse de prix.

Il est par exemple question du choix de la cuisine : cuisine professionnelle ou une simple cuisine type IKEA ? Entre les deux il y a toute une panoplie de cuisines. Très certainement qu'une cuisine plutôt utilitaire pourrait parfaitement convenir à un endroit qui peut accueillir une trentaine de places. Mais ne serait-il pas plus judicieux d'évaluer si c'est le cas de choisir une cuisine professionnelle, puisque plus résistante et mieux adaptée à cet endroit ?

Ne serait-il pas mieux de choisir une cuisine suffisamment solide et performante pour faire face à tout utilisation et surtout à tous utilisateurs, parce que nous le savons bien, pas tout le monde porte le même soin que ce soit à l'utilisation de la cuisine, voire plus généralement à l'utilisation de la cabane. C'est pourquoi, cette question se doit d'être correctement étudiée et soupéeE.

Vouloir absolument diminuer le crédit d'étude dans le but ultime de limiter à son tour de manière drastique le crédit d'investissement prévu pour la rénovation de cette cabane pourrait s'avérer être un mauvais plan, surtout que le coût de crédit d'étude n'a pas de lien direct avec le coût de construction.

Il est donc préférable de conduire des études sérieuses et d'avancer un crédit d'investissement correct comprenant une marge suffisante en vue de palier à tout imprévu, afin d'éviter par la suite une situation désagréable, celle de devoir demander un crédit supplémentaire, chose que le Conseil général abhorre par-dessus tout.

Choisisant un mandat d'architecte, notre Commune et son service technique assument leur responsabilité que ce soit au niveau des compétences techniques voire de l'encadrement des mandataires et des entreprises ainsi que de la qualité d'exécution et des matériaux choisis et donc des coûts d'entretiens futurs.

Le service technique nous a déjà prouvé maintes fois qu'il peut se charger aisément de certains chantiers et il serait louable de lui faire entièrement confiance en lui donnant la tâche de chapeauter la rénovation de la cabane du Platy.

Les coûts de construction ont augmenté pour plusieurs raisons, dont l'évolution des normes SIA qui imposent des exigences toujours plus élevées. Le « hic » c'est que ces normes de référence

sur lesquelles l'Etat n'exerce pas un contrôle direct, ont un impact significatif, non seulement sur la pratique professionnelle et la conformité aux exigences légales dans le secteur de la construction, mais également sur les coûts de tout projet de construction.

À ce point les choix ne sont que deux : soit on considère que les « dés sont pipés » depuis le départ, puisqu'elles profitent à ceux qui les ont élaborées pour s'en mettre « plein les poches » et on renonce à toute ambition ou alors on va de l'avant en respectant ces normes et en se fiant au professionnalisme de notre service technique et on accepte le crédit d'étude qui vous est présenté.

Si ce soir on veut tergiverser et renvoyer le crédit d'étude, cela aura un coût aussi pour le service technique qui ne pourra pas avancer sur d'autres projets. La conséquence sera que le projet de reconstruction prendra du retard, au risque que celui-ci se fasse à un moment où les travaux d'amélioration de la partie sud du centre sportif que nous venons d'approuver soient déjà terminés ce qui implique une nouvelle et coûteuse implantation de chantier pour la reconstruction de la cabane.

Ma question finale est la suivante : est-ce que les Villarois ne méritent pas aujourd'hui, et rapidement, une cabane digne de ce nom et de leurs attentes, qui remplit tous les critères techniques, de sécurité, de solidité, de confort et d'aménagement modernes ?

Gageons que l'acceptation de cette étude permettra d'offrir à la population villaroise une cabane avec toutes les commodités requises et de profiter ainsi pleinement des futures améliorations de la partie sud du Platy.

Le groupe socialiste dans sa séance du 28 mai 2025 a décidé de soutenir pleinement ce message et vous incite, chères et chers collègues, d'en faire de même.

M. Adrian Etter, Président. A qui puis-je donner la parole ? M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Réuni en séance le 27 mai dernier, le groupe PLR-PVL a examiné avec attention le message relatif aux études pour la reconstruction de la cabane du Platy présenté par le Conseil communal.

Le groupe PLR-PVL souhaite souligner son soutien de principe au projet de reconstruction de la cabane du Platy. Il s'agit d'une infrastructure appréciée de la population, idéalement située et précieuse pour la vie sociale et communautaire de notre Commune. La coordination avec les

autres projets d'aménagements dans le secteur du centre sportif nous paraît également pertinente.

Nous ne remettons nullement en question le travail accompli par les services communaux, ni l'utilité du projet en lui-même. Nous avons pleinement conscience que les projets publics sont soumis à des contraintes particulières ainsi qu'à des normes et procédures plus strictes que dans le secteur privé, ce qui peut expliquer certains surcoûts.

Cependant, plusieurs éléments nous interpellent sérieusement :

- Le montant initialement demandé pour les études nous paraît très élevé, d'autant plus qu'il ne couvre pas le suivi de la réalisation.
- La liste des mandataires est longue, et nous nous interrogeons sur la nécessité de recourir à autant d'ingénieurs spécialisés pour étudier un bâtiment relativement simple, sur un terrain déjà équipé, avec des fondations existantes.
- Le dossier contient déjà des plans bien avancés, ce qui peut laisser penser qu'une grande partie du travail est déjà réalisée. Cela renforce l'impression d'un décalage entre le crédit demandé et les prestations restant à effectuer.
- Ce niveau de coût pour la phase d'étude laisse craindre un coût total du projet de construction également très élevé.

Nous souhaitons également formuler une remarque plus générale. Ces dernières années, la commune a su livrer la grande majorité des projets sans dépassement de budget. Cette rigueur mérite d'être saluée. Toutefois, nous nous interrogeons sur une tendance éventuelle à systématiquement surévaluer les crédits afin d'éviter de devoir solliciter ce Conseil en cas d'imprévu. Une telle logique, si elle devait devenir la règle, irait à l'encontre d'une gestion efficiente des deniers publics.

En conclusion, notre groupe estime que le budget envisagé pour l'étude puis la reconstruction de la cabane dépasse ce qui semble raisonnable, notamment si on le compare avec le coût de réalisation d'une maison individuelle. Nous pensons qu'il devrait être possible de mener à bien un tel projet avec un budget plus maîtrisé, sans pour autant compromettre l'objet réalisé ni en diminuer la qualité. Par ailleurs, nous souhaiterions que le Conseil communal évalue la possibilité de réaliser ce projet en entreprise générale, afin de disposer d'un élément de comparaison supplémentaire.

Notre groupe demande donc le renvoi du message, afin que celui-ci puisse être retravaillé en tenant compte de l'ensemble de ces remarques.

M. Adrian Etter, Président. A qui puis-je donner la parole ? M. Ponzo.

M. Guido Ponzo, Conseiller général. La cabane du Platly, ancienne buvette du FC Villars construite il y a plus de 50 ans, est devenue au fil du temps un équipement fort apprécié mis à disposition de la population villaroise pour ses manifestations privées, ainsi que pour des événements publics organisés sous l'égide de la Commune.

Force est de constater que l'état de vétusté du bâtiment et son niveau d'équipement justifient aujourd'hui l'étude d'un projet de reconstruction pour faire de cette cabane du Platly un lieu communautaire pratique et accueillant répondant aux standards actuels.

L'avant-projet qui nous est présenté est rationnel et mesuré, attentif à la situation spécifique et à l'économie des moyens à mettre en œuvre, en particulier en prenant le parti de conserver le sous-sol existant, limitant ainsi l'impact des travaux.

Le groupe Les Verts-PCS soutient pleinement la demande de crédit qui nous est soumise, composée d'env. CHF 100'000.- de frais d'étude et de CHF 30'000.- de frais secondaires.

Nous souhaitons cependant faire part ici de quelques réflexions complémentaires.

En premier lieu, nous recommandons que les matériaux issus de la déconstruction soient valorisés au mieux, et que soient notamment étudiées les possibilités de réemploi d'une partie des éléments de charpente dans le cadre du projet.

D'autre part, considérant l'occupation ponctuelle de la cabane, surtout en hiver, nous proposons d'analyser une variante de chauffage par un poêle à pellets comme alternative à la pompe à chaleur prévue.

Nous demandons également que la qualité d'équipement de l'espace cuisine corresponde à un usage collectif.

Enfin, il nous semble évident que tout le potentiel exploitable de la toiture devrait être utilisé pour y réaliser une installation solaire.

Nous remercions le Conseil communal de prendre en considération nos remarques dans le cadre de l'étude du projet et recommandons à nos collègues d'accepter cette demande de crédit.

C'est là que j'aurais pu conclure, mais à titre personnel, quand j'entends les critiques d'une partie de notre Conseil général sur les montants de cette demande de crédit d'étude, pourtant présentée avec précision et transparence, je ne peux pas m'empêcher d'y voir une posture à géométrie variable.

Car ces mêmes groupes valident sans sourciller des demandes de crédit largement plus importantes portées par d'autres membres du Conseil communal. Nous venons d'en avoir un exemple avec l'acceptation directe d'un crédit d'investissement de plus de CHF 2,5 mios pour l'aménagement de la zone de loisirs du Platy, dans lequel figure un montant d'honoraires global de CHF 270'000.- sans autre détail. Qui a demandé des explications aux sujet de ces chiffres ? Personne.

Et lors de notre séance du mois de décembre, je n'ai entendu aucun commentaire, critique ou question sur le montant du crédit d'étude de CHF 240'000.- destiné au projet des nouveaux vestiaires du foot.

Pourquoi accorder sa confiance les yeux fermés dans un cas et tout mettre en doute dans l'autre ? Il y a là deux poids deux mesures.

Je vous recommande donc par honnêteté de refuser cette demande de renvoi si elle est maintenue.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. Je vais tenter de répondre à un maximum d'éléments qui ont été soulevés afin de vous donner des réponses tangibles à ce stade.

En préambule, le Conseil communal vous informe que le but n'est pas de construire une cabane en or et quelle que soit la demande de crédit, il est toujours rationnel dans l'analyse des besoins, d'entretien et d'esthétique. Chaque élément est soigneusement analysé par les Services techniques et le Conseil communal.

Le fait de venir deux fois devant le Conseil général, c'est une procédure récente. Une première fois pour la demande du crédit d'étude et une seconde fois pour la demande du crédit de construction. L'objectif est d'étudier les projets avec rigueur afin de vous soumettre une demande de crédit avec des coûts précis. Auparavant, la demande de crédit se faisait sur la base d'un devis général avec des coûts estimés à plus ou moins 10%. En étudiant avec rigueur les projets

et en demandant un crédit de construction basé sur la rentrée des offres, il n'y a plus besoin de cette marge de 10%. Pour cela, il faut un crédit d'étude pour déterminer le coût de réalisation avec précision raison pour laquelle il n'était pas encore mentionné à ce stade. Par contre, le montant d'un million était prévu dans le plan financier depuis plusieurs années.

La demande de crédit d'études qui vous est soumise doit pouvoir permettre de finaliser le projet pour obtenir une autorisation de construire, pour établir des plans suffisamment précis, pour faire des appels d'offres et garantir le coût estimé pour la demande de crédit de réalisation. L'étude préliminaire avec l'enquête préalable ne permet, en l'état, que de confirmer la faisabilité au niveau légal.

Cela étant dit, comme mentionné avant les débats, en prenant en considération vos premiers retours, le Conseil communal vous propose, ce soir, de plafonner le crédit d'études à un montant de CHF 100'000.- conforme au budget des investissements en réduisant, respectivement en biffant, certains montants jugés disproportionnés ou non nécessaires.

Parce que les exemples parlent parfois mieux que les mots, nous avons procédé à une comparaison financière par rapport au projet de la déchetterie que vous aviez soutenu il y a peu de temps. C'est toujours délicat de comparer plusieurs objets car chaque objet est unique et a ses propres difficultés. Toutefois, pour vous donner un ordre de grandeur, pour la cabane du Plat, comme ça a été soulevé, l'estimation à ce stade, plus ou moins 20%, est de CHF 1'182'000.-. Le crédit d'études de CHF 130'000.-, dont CHF 57'000.- pour l'architecte, avec un coût pour la buvette de CHF 1'200.- le m³.

Pour la déchetterie, l'estimation des coûts était de CHF 1'365'000.-, un crédit d'études de CHF 100'000.-, dont CHF 70'000.- pour l'architecte, qui est supérieur à ce qui est prévu aujourd'hui et le coût pour le pavillon était de CHF 1'700.- le m³.

Cela vous permet, peut-être d'en déduire que les prix au m³, défini par l'architecte en l'état, paraissent tout à fait corrects, notamment au regard du volume de la cabane. Je me permets cette comparaison, parce que le type de construction serait plus ou moins identique car il y aura dans la cabane, une cuisine, un WC, un local technique, et évidemment l'enveloppe Minergie A ou P avec le chauffage. Encore une petite précision, le montant de CHF 70'000.- pour l'architecte à la déchetterie était uniquement pour le crédit d'études et ne comprenait pas la direction technique qui a encore été adjugée plus tard.

Je pense que dans ce projet, il ne faut pas négliger la difficulté de conserver les fondations. Le coût serait probablement moins élevé de tout raser et refaire à neuf mais on ne peut pas le faire

du fait qu'on doit pouvoir conserver la situation acquise, et cela nécessite effectivement l'intervention de plusieurs spécialistes techniques.

J'espère qu'avec ces quelques éléments, la demande de renvoi de ce message sera retirée.

S'agissant des plans qui ont déjà été élaborés, suite à ma discussion d'aujourd'hui avec l'architecte et Mme Duvoisin des Services techniques, on ne peut pas, en l'état, construire sur les plans à l'échelle 1 : 200. Il n'est pas possible d'avoir une bonne maîtrise de l'objet sans l'avoir étudié en détail. On ne peut pas non plus avoir des offres correctes dans un second temps si on n'a pas étudié ces détails et pas prévu dans les différentes offres tout ce qui est nécessaire pour construire. Sinon les entreprises établissent des bons de régie pour tout ce qui n'est pas prévu. De plus, notre ingénieur civil ne peut pas établir les plans d'armature sur de tels plans.

Concernant les remarques du groupe Les Verts-PCS, que je remercie pour le soutien, nous prendrons vos différentes remarques en considération. Pour l'instant, il vrai que le poêle à pellets a été exclu pour des raisons d'utilisation. Pour le WC au sous-sol, nous étudierons les différentes possibilités de réutilisation de certains matériaux qui sont issus de la déconstruction.

S'agissant de mandater une entreprise générale, le Conseil communal a renoncé d'étudier cette possibilité parce que les marchés publics nécessitent une procédure ouverte qui ne nous permet pas de privilégier la proximité. De plus, cela nécessite un établissement du cahier des charges qui doit être extrêmement complet. Chaque élément qui ne serait pas compris serait facturé au prix fort. On a la chance d'avoir une Commune avec un Service technique qui a la compétence pour suivre et encadrer ces projets. Chaque prestation est soumise au Conseil communal qui définit la procédure des marchés publics et également la liste des soumissionnaires. Toutes les factures sont validées par les Services techniques et le Conseil communal. Pour chaque entreprise, il y a une réception de l'ouvrage en présence des Services techniques. Si cette variante demande plus de temps, elle permet de garantir un travail de qualité, réduisant dans un second temps les éventuelles mauvaises surprises et coûts ultérieurs au niveau de l'entretien.

Même si on fait appel à une entreprise générale, les prestations d'études seront nécessaires et une entreprise générale n'est pas forcément moins chère. Elle doit aussi inclure dans son prix une part de risque. Alors que, dans la version architecte-entreprise qui vous est proposée ce soir, cette part de risque est totalement transparente. Par ailleurs, dans le cadre d'une entreprise générale, la part des honoraires pour l'architecte est conséquente, parce qu'il doit établir un cahier des charges extrêmement précis.

J'espère ne rien avoir oublié, ou du moins avoir pu répondre à la majeure partie de vos interrogations.

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que la parole est encore demandée ? Cela ne semble pas être le cas. Etant donné que nous sommes en présence d'une demande renvoi, je demande à MM. Küttel et Dumont s'ils maintiennent leur demande.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général, répond par l'affirmative.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général demande une interruption de séance.

La séance est interrompue de 21h39 à 21h45.

M. Adrian Etter, Président. M. Dumont maintenez-vous votre demande de renvoi ?

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Sur le fond, nous retirons notre renvoi mais je profite de donner une ou deux explications. Pour répondre à M. Ponzo ce n'est pas une attaque contre la gauche. D'ailleurs, la Commission financière, qui est majoritairement à gauche, a préavisé à l'unanimité négativement cette demande de crédit. C'est plutôt un mode de fonctionnement qu'on remet en cause. J'ai d'ailleurs mentionné l'ensemble des projets communaux et pas uniquement ceux qui sont gérés par la gauche.

Je souhaiterais qu'à l'avenir, le Conseil communal puisse envisager et présenter pour l'un ou l'autre projet, une alternative possible avec une entreprise générale.

Ceci étant dit, nous retirons notre demande de renvoi afin de ne pas retarder l'ensemble des projets prévus qui doivent être réalisés dans le secteur du Platy.

M. Adrian Etter, Président. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Je ne vais pas répéter ce que M. Dumont a mentionné. Du côté de notre groupe, ce n'était pas une attaque personnelle contre une Conseillère communale d'un groupe en particulier mais plutôt le bien-être des Villarois et les projets qui nous tiennent à cœur.

Concernant les entreprises générales ou totales, en effet cet élément pourrait être abordé lors de futurs projets mais, en l'état, Le Centre retire également sa demande de renvoi.

M. Adrian Etter, Président. Dès lors, nous pouvons passer au vote final.

Celles et ceux qui acceptent le message relatif aux études pour la reconstruction de la cabane du Platypour le montant de CHF 100'000.- TTC tel que proposé et modifié ce soir par le Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 30 oui, 5 non et 5 abstentions

M. Adrian Etter, Président. Je profite de vous remercier pour la qualité du dialogue qui était exemplaire. Nous pouvons passer au point 6 de notre ordre du jour.

6. Message relatif au crédit d'investissement relatif au réaménagement de la liaison cyclable Villars-Vert - Guintzett

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole au Président de la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 21 mai 2025, la Commission financière a reçu Mme Francine Defferrard, Conseillère communale en charge du dossier et M. Ivan Matic, Chef de secteur mobilité et sports.

La Commission financière les remercie pour leur présentation et pour les explications et réponses données lors de cet entretien.

Ce projet représente une mesure du PA3 (Plan d'Agglomération de 3^{ème} génération) subventionnée par l'Agglo (subvention comprenant également la part de la Confédération). Les travaux doivent cependant impérativement débuter avant le 31 décembre 2025. Ce délai ne peut être suspendu, même en cas d'oppositions, sans quoi la subvention escomptée ne sera pas octroyée.

Le tracé prévu tient compte du projet de futur centre hospitalier fribourgeois, qui devrait être érigé sur le parking extérieur actuel du site de l'HFR et sur les terrains des jardins communautaires, et veille à ménager les terrains constructibles.

Lors de l'élaboration du PA3, en 2016, les travaux ont été estimés à un montant plafond de CHF 970'000.-. La subvention maximale est déterminée sur la base de ce montant. Elle est constituée de 50% de ce dernier (CHF 485'000.-), renchérie à la valeur d'octobre 2024

(CHF 567'000.-) et augmentée de la TVA (en fonction de taux variables selon les types de travaux). Le montant maximal attendu représente par conséquent CHF 610'000.-.

Il s'agit cependant de préciser que cette mesure de l'Agglo ne concerne que la Promenade des Tilleuls. La réfection de la chaussée du secteur de l'avenue Jean-Paul II ne bénéficie quant à elle d'aucune subvention.

A l'issue de cette séance, la Commission financière s'est montrée dubitative par rapport au risque que court la Commune dans le cas où les travaux ne peuvent débuter à temps. Elle recommande au Conseil communal d'anticiper davantage les projets et leur demande de financement lorsque des délais impératifs sont imposés par l'Agglo dans le cadre de l'octroi de subventions.

Cependant, sur la base des informations transmises, tant dans le message que lors de la discussion avec Mme Defferrard et M. Matic, la Commission financière, à la majorité, préavise favorablement le crédit d'investissement relatif au réaménagement de la liaison cyclable Villars-Vert – Guintzett.

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. M. Schnarrenberger.

M. Loris Schnarrenberger, Conseiller général. Lors de sa séance de groupe du 27 mai 2025, le groupe PLR-PVL a pris connaissance du message relatif au crédit d'investissement concernant le réaménagement de la liaison cyclable Villars-Vert – Guintzett et a décidé de l'approuver à l'unanimité.

En effet, il nous paraît évident que cet axe constitue l'un des éléments essentiels au développement de la mobilité douce dans notre Commune.

La proximité de l'Hôpital cantonal, d'un home médicalisé pour personnes âgées ainsi que de la zone d'activité du Guintzett confère à cette liaison une importance et une fréquentation particulièrement élevées.

Par ailleurs, la réfection de la chaussée de l'avenue Jean-Paul II nous semble, au vu de son état actuel, également indispensable.

Après une analyse détaillée du projet, il apparaît qu'une grande partie des travaux revêt un caractère d'entretien courant, qui devra de toute façon être réalisé à court ou moyen terme.

Enfin, et ce point n'est pas des moindres, la possibilité de bénéficier des subventions prévues dans le cadre du PA3 rend, à nos yeux, d'autant plus nécessaire l'acceptation de ce message, afin de profiter pleinement de ce financement avant qu'il ne soit trop tard.

M. Adrian Etter, Président. M. Monney.

M. Anatolio Monney, Conseiller général. Lors de sa séance du 27 mai, le groupe Le Centre a pris connaissance du message relatif à cet objet.

Sur le site internet de la Confédération, www.map.go.admin.ch, on constate que cet axe Villars-Vert – Guintzet existe depuis fort longtemps. Un tracé identique au tracé actuel a déjà été cartographié sur la carte de 1864. On peut donc qualifier cet axe de voie historique communale.

Le groupe relève la qualité du message quant à la nécessité de rénovation afin de répondre aux exigences actuelles du trafic. Les explications du message y sont apparues claires et précises.

Sur l'avenue Jean-Paul II, le projet permettra de rénover une chaussée non adaptée au trafic lourd, tout en séparant le trafic de mobilité douce du trafic routier. Il permettra également de corriger le bricolage du trottoir sud de l'avenue Jean-Paul II, mis en œuvre pour permettre le croisement des bus. Sur le tronçon Guintzet – Villars-Vert, nous soulignons l'option du projet de conserver les tilleuls bordant les deux côtés de la chaussée, tout en portant sa largeur de 2 mètres à 3 mètres.

A titre personnel, je me pose la question si ce tronçon pourra porter le titre d'axe de mobilité douce, car il semble qu'une largeur minimale de 3,60 mètres soit la norme dans les projets de la TransAgglo.

Hors séance du groupe, s'est posé la question de la vitesse maximale autorisée sur tous les tronçons de mobilité douce en général. Ces axes sont décrits parfois comme des pistes cyclables, comme c'est le cas dans le présent message, axes de mobilité douce ou parfois d'autoroutes à vélo, etc., etc. On remarque surtout à l'usage que certains cyclistes, plaques jaunes ou pas, circulent souvent à des vitesses inadaptées à un usage mixte.

Mme Francine Defferrard a pris note de ces remarques et a déclaré vouloir se renseigner sur le sujet.

Mais revenons à cette demande de crédit que le groupe vous demande d'accepter, ne serait-ce que par respect pour nos ancêtres, qui en avaient déjà reconnu l'importance il y a plus de 150 ans.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? Mme Labunets.

Mme Viktoryia Labunets, Conseillère générale. Le message du Conseil communal concernant le crédit d'investissement relatif au réaménagement de la liaison cyclable Villars-Vert – Guintzet a provoqué beaucoup de débats au sein de notre groupe les Verts-PCS. Voici le résumé de nos discussions :

L'analyse du rapport du bureau Natura Biologie annexé au dossier de mise à l'enquête nous a permis de constater que quatre variantes avaient été comparées sur le plan de la préservation de l'allée de tilleuls :

- Variante 1 : piste cyclable au sud de l'allée sous la couronne des arbres ;
- Variante 2 : idem, mais en limite de la couronne des arbres ;
- Variante 3 : idem, mais à 2.50 m au-delà de la couronne des arbres ;
- Variante 4 : élargissement du chemin actuel entre les arbres.

La variante 3 présentant la solution optimale pour garantir la préservation des arbres a été écartée. Le Conseil communal a opté pour la variante 4, l'une des plus critiques, mais avec rehaussement du niveau de la piste pour en atténuer l'impact sur les racines.

Nos questions :

- Comment le Conseil communal justifie-t-il ce choix et la prise de risque qui en découle ?
- Un comptage des vélos a-t-il été réalisé sur le tronçon pour estimer l'intensité du trafic et selon le résultat, opté pour la séparation des usagers en construisant une piste cyclable séparée (variante 3 du rapport du bureau Natura Biologie) ?
- Est-ce qu'un positionnement au sud de l'allée ne serait pas à terme plus judicieux pour les connexions avec la future occupation du site ?
- Est-ce qu'une variante de piste en revêtement graveleux ou d'autre matériel plus perméable pourrait être étudiée ?

Et encore une dernière remarque : paradoxalement le montant du crédit pour ces aménagements cyclables inclut CHF 420'000.-, soit environ 20 % du budget pour la réfection de la chaussée de

l'avenue Jean-Paul II. Ces coûts ne devraient-ils pas logiquement être intégrés au budget plan quinquennal d'entretien des routes PGRR-4 ?

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Je vais être bref. J'ai une question d'ordre personnel. Ce message arrive relativement tard et je me posais la question de savoir s'il y a encore d'autres projets qui traînent au fond des tiroirs qui doivent être soumis prochainement au Conseil général par rapport à l'Agglo ou est-ce que c'est le seul qui a été oublié, ou respectivement qui s'est étiré dans le temps ?

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Tout d'abord, je remercie les groupes qui se sont exprimés ce soir ainsi que la Commission financière. Je vais répondre aux questions, sans être exhaustive par rapport aux réponses que je vais apporter.

S'agissant de l'anticipation des travaux à réaliser, ici nous sommes en présence d'une mesure du PA3 qui est un cas particulier. Il faut savoir que les personnes actuellement en charge, au sein des Services techniques, des projets routiers, ainsi que moi-même, avons appris tardivement que la suspension des délais ne fonctionnait pas pour cette mesure-ci.

Pour répondre à la Commission financière et ainsi qu'à M. Küttel, en général, pour ce genre de projet, il y a la suspension des délais lorsqu'il y a une mise à l'enquête publique, des oppositions et une décision d'adoption par la Commune.

Pour répondre à Mme Labunets, effectivement il y avait plusieurs variantes et c'est la quatrième qui a été choisie, à savoir de recharger le chemin de mobilité douce à la promenade des Tilleuls. Dans notre réflexion, il s'agissait pour nous de préserver autant que possible les terrains à bâtir à côté, déjà légalisés, notamment dans la perspective de la future implantation du nouveau centre hospitalier fribourgeois.

S'agissant de la largeur, dans le cas présent, il ne s'agit pas d'un tronçon de la TransAgglo, donc la largeur minimale de 3,60 mètres ne s'applique pas forcément. Elargir le tronçon d'un mètre est déjà une forte amélioration.

Quant à la question de la vitesse, j'ai déjà mentionné cet élément au sein de l'Agglomération de Fribourg. Effectivement, il y a de plus en plus de tronçons, de plus en plus d'utilisateurs diversifiés, des piétons et des vélos. J'ai encore thématisé, ce matin, cette question au sein du DAEM (Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération).

M. Monney, vous m'avez appris que ce chemin figurait déjà sur une carte de 1850 et que les lieux dits « Gintzet et Bertigny » existaient déjà. Je comprends bien pourquoi on a choisi ce tracé-là. Il s'agit d'une des plus belles vues de notre Commune, tant sur le Jura que les Préalpes.

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que la parole est encore demandée ? Tel ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au crédit d'investissement relatif au réaménagement de la liaison cyclable Villars-Vert – Gintzet pour un montant de CHF 2'040'000.- TTC, porté à CHF 1'430'000.- TTC en tenant compte des subventions, le total de charges financières annuelles s'élève à CHF 71'500.-, soit CHF 42'900.- pour l'amortissement de 3% ainsi que CHF 28'600.- pour les intérêts de 2% par an et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 37 oui et 3 abstentions

M. Adrian Etter, Président. Nous pouvons passer au point 7 de notre ordre du jour.

7. Postulat N° 037 déposé par Mme Katharina Buchs (PS) concernant la mise en œuvre d'un concept inclusion (Préavis du Bureau : Postulat recevable)

M. Adrian Etter, Président. Nous allons procéder de la manière suivante. Tout d'abord, nous traiterons la recevabilité du postulat et dans un deuxième temps, nous voterons sur la transmission du postulat au Conseil communal si celui-ci est considéré comme recevable.

Le Bureau a considéré le postulat N° 037 recevable. Est-ce que le Conseil général a des remarques concernant la recevabilité de ce postulat ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celle et ceux qui acceptent la recevabilité du postulat N° 037, le manifestent par main levée.

La recevabilité du postulat N° 037 est acceptée à l'unanimité

M. Adrian Etter, Président. Avant de voter sur la transmission de ce postulat au Conseil communal je donne la parole à son auteure, Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. En 2014, la Suisse a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées en s'engageant :

1. à éliminer les obstacles ;
2. à lutter contre les discriminations ;
3. à promouvoir l'inclusion.

Dans ses observations de janvier 2023, le Comité des nations unis pour les droits des personnes handicapées a relevé d'importantes lacunes en Suisse, y compris au niveau communal.

L'accessibilité est ponctuellement prise en compte, notamment dans les projets de construction ou de rénovation. Cependant de nombreux domaines restent concernés par des inégalités dans notre commune : la culture, le sport, la communication, l'emploi, le logement, la mobilité, la participation politique, etc.

Une expertise est nécessaire pour identifier et lever ces obstacles et promouvoir l'inclusion et l'égalité des personnes en situation de handicap.

Ce postulat demande au Conseil communal :

- de dresser un état des lieux transversal des mesures existantes ou prévues en faveur de l'inclusion ;
- de recenser les actions menées en collaboration avec le Canton et de renseigner sur la marge de manœuvre communale ;
- d'examiner la possibilité de clarifier son ambition en matière de politique du handicap et de la réalisation des objectifs. Ceci pourrait passer par l'élaboration d'objectifs stratégiques et la formulation d'un catalogue des mesures intégré à la planification financière.

M. Adrian Etter, Président. A qui puis-je donner la parole ? M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je vous informe qu'une étude de cette ampleur devra être financée et inscrite au budget si ce postulat est transmis au Conseil communal.

Nous sommes attentifs et actifs dans tous les domaines que la Commune maîtrise que ce soit dans les constructions ou autres mais pour une étude transversale nous n'avons pas les ressources en interne pour le faire, mais ceci est un choix politique qui vous appartient.

Si ce postulat nous est transmis, nous demanderons le temps nécessaire pour mandater une étude qui devra être inscrite au budget de l'année prochaine.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 037 au Conseil communal sont priés de le manifester à main levée.

La transmission du postulat N° 037 au Conseil communal est acceptée par 26 oui, 11 non et 3 abstentions

M. Adrian Etter, Président. Nous passons au point 8 de notre ordre du jour.

8. Postulat N° 038 déposé par Mme Katharina Buchs (PS) concernant l'utilisation du terrain synthétique de football (Préavis du Bureau : Postulat recevable)

M. Adrian Etter, Président. Mme Buchs, permettez-moi une question de clarification. Le texte qui nous a été soumis est prévu pour les « propositions ». Le Bureau a supposé que vous vouliez bien soumettre un postulat, est-ce correcte ?

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale répond par l'affirmative.

M. Adrian Etter, Président. A cet effet, le Bureau a considéré le postulat N° 038 recevable. Est-ce que le Conseil général a des remarques concernant la recevabilité de ce postulat ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la recevabilité du postulat N° 038, le manifestent par main levée.

La recevabilité du postulat N° 038 est acceptée à l'unanimité

M. Adrian Etter, Président. Avant de voter sur la transmission de ce postulat au Conseil communal je donne la parole à son auteure, Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. La Commune a investi, et continue d'investir dans un outil formidable pour la promotion et la pratique du sport : le terrain synthétique de football. Ce projet, porté avec succès par le FC Villars, est une belle réussite. Mais aujourd'hui, il est peut-être temps d'aller un peu plus loin.

Actuellement, le terrain est fermé à clé. Il était initialement réservé à la location. Pourtant, de nombreux jeunes, des familles nous ont fait part de leur souhait d'en profiter, notamment en dehors de la saison officielle.

Au nom de ces amateurs de foot, ce postulat demande simplement une chose : étudier la possibilité d'ouvrir ce terrain au public. Par exemple en hiver, quand il est moins utilisé ou alors pour l'ouvrir avec un accès encadré.

On leur répondra peut-être que « le risque de vandalisme est trop grand ». Mais si on part de ce principe, alors le vrai risque est de ne rien faire : on ferme les parcs, les places de jeux, les lieux de rencontre.

Si notre terrain est fermé, d'autres communes ont osé le pas et laisse leur équipement ouvert à tous.

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole au Conseil communal, M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Pour mémoire, le terrain synthétique du Platy a été soumis à l'approbation du Conseil général le 20 mars 2014. Un crédit de 1,5 millions a été sollicité et octroyé. Dans le message, le Conseil communal avait décidé d'installer une clôture d'enceinte d'une hauteur de 2 mètres, avec des pare-ballons d'une hauteur de 6 mètres derrière les buts.

Ce terrain est homologué actuellement par l'Association suisse de football et peut accueillir des matchs jusqu'à la première ligue de foot. Cette homologation tient compte de plusieurs facteurs en relation avec la qualité de la surface de jeu. Je rappelle également que nous avons un partenaire dans cet investissement, la commune de Matran, qui a, par une convention intercommunale signée le 15 mai 2017, versé un montant de CHF 400'000.- à la Commune de Villars afin de pouvoir mettre à disposition du FC Matran ce terrain une partie des heures pour des matchs et des entraînements. De plus, la commune de Matran verse annuellement à la commune de Villars-sur-Glâne un montant de CHF 5'000.- pour participer aux frais d'entretien de ce terrain.

Actuellement, l'utilisation de ce terrain est réservée au FC Matran, au FC Villars ainsi qu'à tous les clubs ou associations qui en font la demande auprès de nos Services techniques pour autant qu'ils fassent partie d'une association faîtière, cantonale ou nationale.

Cet usage est nécessaire afin que le respect du matériel et que les règles d'utilisation de la surface puissent être validées par notre responsable des sports, M. Matic. Par exemple, l'utilisation de chaussures adéquates est nécessaire afin de ne pas dégrader l'herbe synthétique ainsi que le remplissage qui garantit une usure normale et contrôlée de la surface.

Le nombre de terrains de sport à disposition du public est considéré par le Conseil communal comme suffisant avec des terrains synthétiques aux écoles des Rochettes, de Cormanon, de Villars-Vert ainsi que le terrain naturel le long de la ligne CFF qui est à disposition de la population la journée et les week-ends. De par ses différents éléments, le Conseil communal considère cette surface comme une salle de sport, certes en plein air, au même titre que la salle de sport triple du Platé ou les salles de sport attenantes aux écoles. Au vu de ces éléments, il vous recommande de ne pas transmettre ce postulat.

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que le Conseil général souhaite intervenir ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. J'ai une question pour Mme Buchs. Vous avez mentionné que des communes ont ouvert leur terrain synthétique à la population librement. Pourriez-vous me citer les communes concernées, s'il vous plaît ? Je vous en remercie.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale cite la commune de Guin.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 038 au Conseil communal sont priés de le manifester à main levée.

La transmission du postulat N° 038 au Conseil communal est refusée par 20 non, 17 oui et 3 abstentions

M. Adrian Etter, Président. Nous passons au point 9 de notre ordre du jour.

9. Postulat N° 039 déposé par Mmes Irene Bernhard et Pauline Waltman (PVL) concernant l'installation d'une barrière automatique à la déchetterie (Préavis du Bureau : Postulat recevable)

M. Adrian Etter, Président. Le Bureau a préavisé favorablement la recevabilité de ce postulat. Est-ce que le Conseil général a des remarques concernant la recevabilité de ce postulat ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la recevabilité du postulat N° 039, le manifestent par main levée.

La recevabilité du postulat N° 039 est acceptée à l'unanimité moins une abstention

M. Adrian Etter, Président. Avant de voter sur la transmission de ce postulat au Conseil communal je donne la parole à son auteure, Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Vice - présidente. Notre déchetterie est très prisée et pas seulement des personnes habitant notre Commune. Des contrôles sont donc nécessaires non seulement pour le type de déchets déposés mais aussi pour la provenance des utilisateurs car cette offre « gratuite » aux habitants de notre Commune coûte très cher, à savoir : CHF 1'443'874.07 pour l'année 2024, dont CHF 292'883.60 pour l'incinération des ordures et CHF 166'686.30 pour les déchets organiques.

Ces contrôles sont faits principalement par le personnel de la déchetterie. Sporadiquement, ils sont soutenus par des Securitas dont les coûts s'élevaient pour 2024 à CHF 14'532.05.

En revanche, les coûts d'une barrière automatique nous semblent très limités. Les chiffres trouvés d'une estimation privée sur la base des résultats d'une courte recherche Google s'élève à CHF 3500.- à CHF 5'000.- pour un système de reconnaissance de plaque et de CHF 2500.- pour la barrière elle-même avec des charges annuelles estimées à CHF 3000.- pour la gestion des plaques autorisés à entrer ainsi que l'électricité pour la barrière.

Les coûts uniques seront amortis dans une année seulement. La gestion des plaques ainsi que l'électricité pour la barrière signifieraient une déduction de 2/3 des coûts de Securitas par année.

Il nous semble dès lors opportun d'examiner la question de savoir si Villars-sur-Glâne ne pourrait pas faire de même que les communes voisines et d'autres institutions, et d'installer une barrière automatique qui gère l'entrée à la déchetterie pendant les heures d'ouverture au lieu de recourir

aux services de Securitas quelques heures par semaine et de soulager le personnel de la déchetterie de cette tâche de contrôle additionnel.

Nous aimons bien notre déchetterie où on peut se débarrasser de presque tout ce dont nous n'avons plus besoin, très pratique où le personnel a déjà beaucoup à faire sans les contrôles d'entrée.

Pour un contrôle d'entrée plus conséquent et moins coûteux sur le long terme, qui soulagera le personnel de la déchetterie, nous vous invitons à accepter ce postulat.

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que le Conseil général souhaite intervenir ? M. Braillard.

M. Luc Braillard, Conseiller général. La déchetterie est un lieu social et je vois d'un mauvais œil des installations automatiques. Je pense qu'un contact humain est toujours meilleur qu'une installation automatique.

J'en veux pour preuve, vendredi passé il y avait beaucoup de monde et des personnes se fâchaient car elles devaient attendre avant de pouvoir rentrer dans la déchetterie à cause d'autres personnes qui n'était pas pressées.

Je pense qu'il y a d'autres solutions comme consommer moins pour jeter moins qui est une possibilité. Je pense qu'un contrôle humain, même si c'est parfois difficile pour nos employés de la déchetterie de faire la police, reste préférable à l'automatisation.

Une dernière chose, comment feront les gens qui ne possèdent pas de véhicules pour rentrer dans la déchetterie si un système de reconnaissance de plaques d'immatriculation est introduit ?

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. À titre personnel, je ne vais pas soutenir la transmission de ce postulat, simplement parce que je connais déjà la réponse.

En effet, j'avais déjà imaginé cela il y a quelques années, de mettre une barrière à la déchetterie et, après avoir eu un contact avec le Service de la mobilité du Canton, il est apparu que cette solution n'est pas réalisable dans le sens où si la barrière est fermée, les voitures doivent attendre sur la route. C'est comme pour votre garage ou votre place de parc, vous ne pouvez pas mettre une barrière juste en bordure de route. Vu le nombre de voitures qu'il y a à certains moments de

la journée, avec les files d'attente que cela comporte, poser une barrière en l'état n'est pas réalisable.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. J'aimerais apporter quelques éléments. Une étude a déjà été faite lors de la rénovation de la déchetterie de savoir comment repenser cette entrée et le Conseil Communal avait fait le choix de la laisser comme elle est aujourd'hui.

Je peux vous donner quelques chiffres qui ressortent du Rapport de gestion. Le taux de couverture des déchets à Villars-sur-Glâne, est de 98% ce qui signifie que le travail au niveau du tri et du coût des déchets est fait.

La sécurité actuellement en place donne satisfaction et les coûts sont considérés comme corrects. Au niveau du contrôle des plaques, cela demandera une logistique très importante et complexe dont le Contrôle des habitants devra s'occuper et gérer les arrivées et départs, ramasser les cartes, les redonner, etc., je vous en passe et des meilleures. C'est quelque chose qui semble très compliqué à mettre en place. Un élément également important est celui de la protection des données sur le domaine public, nous avons pu le constater lors de la mise en place des caméras de surveillance.

S'agissant de barrière, celle du BSEV où il y a la caserne des pompiers est en panne pratiquement une fois par semaine. Si vous la voyez souvent ouverte ce n'est pas un oubli mais simplement qu'elle est en panne.

Concernant les communes voisines, on a eu des contacts avec Granges-Paccot qui a ce système mais différent quand même.

Pour terminer, nous ne sommes pas fermés à un changement mais actuellement, la situation est qualifiée de satisfaisante autant de la part des employés de la déchetterie que des Services techniques et que du Conseil communal. Pour cette raison, nous vous recommandons de ne pas transmettre ce postulat.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Vice-présidente. Je ne demande pas un système avec des cartes mais un système automatique sans carte qui ne demande pas trop d'administration.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Le système de plaques ou avec des cartes revient au même et encore pire avec les plaques qui demandent une logistique très complexe.

M. Adrian Etter, Président. M. Longchamp.

M. Quentin Longchamp, Conseiller général. J'ai une question pour le Conseil communal. A-t-on une idée de savoir combien de personnes ont eu leur accès refusé à la déchetterie par le Securitas, respectivement des gens qui n'habitent pas notre Commune et qui viennent déposer leurs déchets ?

Je vais régulièrement à la déchetterie et je n'ai jamais vu quelqu'un se faire refuser l'accès alors a-t-on des données à ce sujet ?

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole à M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je n'ai pas de données précises, mais une expérience personnelle à partager. En effet, on m'a refusé l'accès à la déchetterie et j'ai dû faire en sorte que les employés viennent témoigner en ma faveur pour que je puisse rentrer. Donc, effectivement, ils ne laissent pas rentrer tout le monde !

M. Adrian Etter, Président. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 039 au Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

La transmission du postulat N° 039 au Conseil communal est refusée par 31 non, 5 oui et 4 abstentions

M. Adrian Etter, Président. Nous passons au point 10 de notre ordre du jour.

10. Election à la présidence et à la vice-présidence

M. Adrian Etter, Président. Je vous rappelle que si une seule candidate ou un seul candidat est présenté, la votation se fera tacitement par acclamation. Si deux candidates ou candidats sont proposés, la votation se fera par bulletin secret et les noms seront inscrits au beamer. Nous

passons donc à l'élection à la présidence. A qui puis-je donner la parole pour la présentation d'une candidature ? Mme Waltman.

Mme Pauline Waltman, Conseillère générale. Elle a fait ses preuves, Irene Bernhard est là devant vous. Elle a assuré une année entière de Vice-présidence. Et pas seulement, elle a aussi présidé lorsque notre Président était absent avec sérieux, avec calme, avec autorité. Elle n'a pas parlé, elle a agi. Aujourd'hui, elle mérite notre confiance.

Le groupe PLR-PVL vous propose sa candidature pour cette cinquième et dernière année de législature. Irene Bernhard, c'est l'engagement, c'est l'écoute, c'est l'ouverture. Fondatrice du PVL à Villars-sur-Glâne, active depuis des années, elle connaît ce Conseil, ses rouages, ses défis. Vous la connaissez, je n'ai pas besoin de vous rappeler son CV.

Elle siège à la Commission financière, elle siégeait à celle de l'aménagement du territoire et remplaçante au Bureau. Irene, c'est une personnalité forte, engagée pour la Commune, mais aussi une rassembleuse. Elle dépasse les clivages, elle incarne le dialogue, la collaboration. Et ce soir, ce que nous devons élire, ce n'est pas un parti, c'est une personne, une présidente. Alors, au nom du groupe PLR-PVL, je vous invite à voter pour Irene Bernhard, notre candidate, notre collègue et je l'espère, la prochaine Présidente de notre Conseil général.

M. Adrian Etter, Président. D'autres candidatures ? M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation du 28 mai 2025, le groupe socialiste s'est interrogé sur le fait de présenter une ou un candidat à la présidence de notre noble hémicycle. Après un débat plus ou moins long, le groupe socialiste a décidé de présenter personne. En effet, désireux de respecter l'entente cordiale qui règne entre les groupes politiques, mais aussi le bon sens, le groupe socialiste attend que le tournus officiel qui est généralement établi en début de législature soit lui aussi respecté à l'avenir. Ce ne fut pas toujours le cas.

Que cette prophétie demeure ancrée dans les mémoires lors des cinq prochaines années, tel est notre vœu et nous adressons nos félicitations à la nouvelle présidente.

M. Adrian Etter, Président. Je remercie M. Clément. Nous pouvons donc élire Mme Bernhard à la présidence par acclamation.

Est élue à la présidence par acclamation, Mme Irene Bernhard.

M. Adrian Etter, Président sortant. Félicitations pour ton élection et je te souhaite autant de plaisir que j'ai eu moi-même, c'est vraiment une très jolie tâche d'être président de notre belle Commune.

Nous passons à l'élection de la vice-présidence. A qui puis-je donner la parole pour la présentation d'une candidature ? M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste a l'honneur de présenter Mélanie Balleyguier à la vice-présidence de notre Conseil général. Originaire de Marly, Mélanie a cependant passé la majeure partie de sa vie à Villars-sur-Glâne, une commune à laquelle elle est profondément attachée.

Au fil de ses études, elle s'est passionnée pour le droit, un domaine qu'elle explore aujourd'hui à travers son travail auprès de divers tribunaux et services cantonaux. Professionnellement active entre Villars-sur-Glâne et Saint-Gall, elle n'en reste pas moins solidement investie dans la vie locale, notamment comme membre active du corps des sapeurs-pompiers de la Commune. Amatrice de plein air, elle trouve également son équilibre dans l'équitation et la randonnée, des activités qu'elle pratique volontiers sur les nombreux sentiers de la région.

Peut-être aurez-vous un jour l'occasion de la saluer lors d'une promenade.

M. Adrian Etter, Président sortant. Merci M. Clément pour la présentation. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons élire Mme Balleyguier par acclamation.

Est élue à la Vice-présidence Mme Mélanie Balleyguier

M. Adrian Etter, Président sortant. Je donne la parole à M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Syndic. Monsieur le Président, mais surtout Madame la Présidente élue, au nom du Conseil communal, je vous adresse mes plus sincères félicitations pour votre élection.

Nous nous réjouissons donc de nos débats de l'année à venir sous votre présidence déjà experte, puisque vous avez eu l'occasion de vous exercer cette année, et je vous remercie encore pour votre engagement au service de notre Commune.

Madame la Vice-présidente élue, à votre tour également, je vous souhaite une très belle année de vice-présidence avec la responsabilité d'organiser la sortie du Conseil général, mais aussi, comme vous l'avez vu, de vous tenir prête en cas de besoin. J'en ai terminé, je vous remercie, je ne vais pas faire plus long, puisque nous avons encore un point à terminer.

M. Adrian Etter, Président sortant. Est-ce que les élu·e·s souhaitent prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au dernier point, les divers.

10. Divers

M. Adrian Etter, Président sortant. A qui puis-je donner la parole ? Etant donné que la parole n'est pas demandée, je vous informe que suite à la démission de Mme Chloé Grenier, le groupe Les Verts-PCS a nommé M. Edouard Overney en tant que nouveau chef de groupe. Je donne la parole à M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Le Conseil communal vous informe que suite aux évènements tragiques qui se sont déroulés en Valais, il a décidé de faire un geste symbolique, vu l'ampleur des dégâts, et de verser CHF 1.- par habitant à la Commune de Blatten.

M. Adrian Etter, Président sortant. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion est close. Je lève la séance et vous invite à prendre part à l'apéritif et vous souhaite bonne continuation dans vos engagements politiques.

La séance est levée à 22 heures 41.

Approuvé le _____

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel ROULIN

Le Président

Adrian ETTER

Annexe I Présentation des comptes 2024

Annexe II Aménagement d'une berge naturelle et jonction avec des mares

COMPTES 2024

Villars-sur-Glâne

- BÉNÉFICE INATTENDU
- AUCUN TRIOMPHALISME
- PRUDENCE MAINTENUE (CONTEXTE LOCAL ET INTERNATIONAL)



A. COMPTES DE RESULTATS

1) **Perte budgétisée :** CHF 16'944

2) **Bénéfice réalisé:** CHF 10'338'005

3) **Explications principales:**

- Maîtrise des charges ordinaires
- Réduction de certaines charges liées
- Bonnes surprises impôts PM



Charges 2024 / charges 2023 (p. 9)

Nature	Libellés	Comptes 2024	Comptes 2023	Difference
3120	Consommations eau, électricité, chauffage	1'318'081.55	937'529.16	+ 380'552.39
3141	Entretien routes	350'517.60	204'658.92	+ 145'858.68
3610	Attrib. aux réserves	3'155'536.23	896'780.67	+ 2'258'755.56
3612	Charges liées aux collectivités publiques	16'111'128.83	14'045'126.07	+ 2'066'002.76
3631	Charges liées canton	7'997'373.50	7'578'099.10	+ 419'274.40
TOTAL				+ 5'270'443.79

- Avance ASEV 2024 (refacturée) : CHF 1'558'669.-
 - Charges 2024 conformes au budget 2024

LES CAUSES :

1. RÉDUCTION DES CHARGES NETTES B24 DANS TOUS LES CHAPITRES, SAUF 4 :

- **0 : administration :** - CHF 390'497.-
- **7,2%**
 - **1 : ordre et sécurité publics :** - CHF 336'411.-
- **15,9%**
 - **2 : formation :** - CHF 402'981.-
- **2,1%**

- 3 : culture, sports et loisirs :** - CHF 287'877.-
- **6,8%**
- 4 : santé :** +CHF 64'667.-
+ **1%**
- 5 : prévoyance sociale :** - CHF 359'089.-
- **3%**
- 6 : trafic et télécommunications :**
 - CHF 657'564
 - **12%**

- 7 : environnement et aménagement du territoire :**

- CHF 254'115.-
 - **37%**

- 8 : économie publique :**

- CHF 44'524.-
 - **16%**

Total réduction charges nettes 1-8 B2 :

- CHF 2'668'391

2. IMPÔTS CONJONCTURELS :

- **IGI :** + CHF 512'939 (B24)
à CHF 1'312'939
(C23 = CHF 1'539'204)
- **Mutations immobilières :** - CHF 250'000 (B23)
à CHF 850'375
(C23 = CHF 1'835'512)
- **Impôts successions :** - CHF 5'000 (B24)
à CHF 55'033
(C23 = 92'870)
- **Prestations en capital :** - CHF 19'000 (B24)
à CHF 431'563
(C23 = 571'122)
- **Total :** + **CHF 238'939 (B24)**
- **CHF 1'388'265 (C23)**

3. IMPÔTS REVENU PERSONNES PHYSIQUES :

- CHF 23'000'000 année en cours : - CHF 700'000 (B24)
- CHF 122'615 surplus années précédentes
- **Total : CHF 23'122'615 total PP 2024**
- Comptes 2023 : CHF 23'200'000
- Attention prudence: retard TF 2023 au niveau cantonal,
nombreuses taxations pas connues.
- Toujours des estimations

4. IMPÔTS BÉNÉFICE PERSONNES MORALES :

- Rappel : RFFA en vigueur depuis 01.01.2020 /
Prédiction : - 43%
- Avant 01.01.2020 : CHF 20'000'000 en moyenne
- 2014 : ancien record : CHF 24'805'000
- Rappel 2021: CHF 11'005'000 (post COVID)
- C 22 : CHF 19'200'000
- C 23 : CHF 27'100'000.-
- C 24 : CHF 27'300'000.- (B24 : CHF 21'450'000)
- Dépendance PM 2024 (tous postes compris) : 50 %
(danger, incertitudes futures)

B. INVESTISSEMENTS NETS

- B 23: CHF 15'726'056
- C 23 : CHF 5'365'516
- B 24 : CHF 14'283'497
- **C 24 : CHF 4'033'192**
 - . Planification 24-28
 - . Financement propre

C. BILAN

- Rappel: exigence MCH2 : réévaluation du patrimoine à valeur réelle
- Réévaluation patrimoine administratif: CHF 37'441'841
Réévaluation patrimoine financier : CHF 5'072'973
- Prélèvement annuel de CHF 2'300'000 sur 10 ans sur la réserve de réévaluation, depuis 2021, qui compense les amortissements sur réévaluation de CHF 1'873'718 en 2024; différence + CHF 426'281 sur résultat.
- Capital propre au 31.12.2024 : CHF 116'588'191(p.97)
- Excédent au bilan : CHF 57'788'656 (p.97), compensation pertes futures



C. BILAN

- Dette brute 31.12.2024 : **CHF 60'000'000** (- CHF 10'000'000.- par rapport au 31.12.2023)
- Dette nette 31.12.2024 : **CHF 32'454'678**
(- CHF 9'656'920 par rapport au 31.12.2023)
- Dette nette par habitant : **CHF 2'598**
(divisée par 2 depuis 2021, CHF 5'126)
- Liquidités 31.12.2024 : CHF 29'159'557
- Dont placements à court terme : CHF 24'545'000
- Produit des intérêts des placements 2024:
CHF 454'136 (intérêts des dettes payés, CHF 368'000)
- Indicateurs financiers OK (p. 107 et ss).



E. PERSPECTIVES ET CONCLUSIONS

1. Situation internationale tendue/ Ukraine/ Proche-Orient/ droits de douane USA/ impact sur l'économie ? / revenus fiscaux PM fluctuants/ péréquation financière future en hausse.
2. Liquidités à disposition pour financer les nombreux investissements futurs/ cf planification financière/exemples.
3. Réduction de la dette selon échéances
4. Remerciements



Projet d'étude pour aménagement d'une berge naturelle et jonction avec des mares

Estimation étude Forêt-Sarine : 6'000 CHF

Estimation réalisation Forêt-Sarine : 5'000 CHF-20'000 CHF

